SAINT-JUST
terre de vie
et d'histoire

L'Echo des menhirs

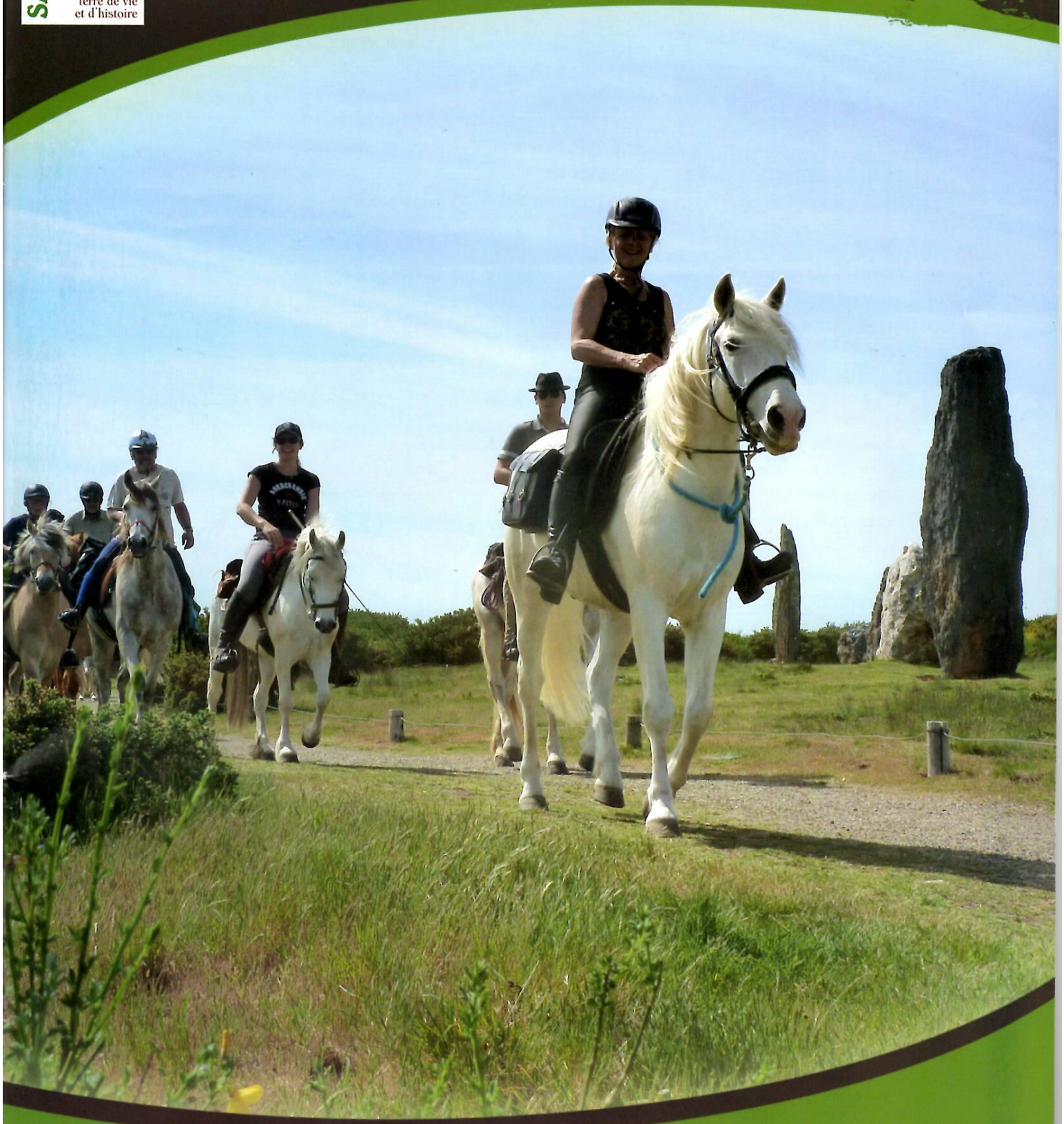

BULLETIN COMMUNAL N°79 - JUILLET 2017
Directeur de la publication : M Daniel MAHÉ, Maire de Saint Just N°ISSN 1630 1992
Impression en 560 exemplaires par ARMENIA GRAPHIC PIPRIAC - 02 99 41 80 66

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE **P.03**

CARNET DE FAMILLES **P.04**

AUTORISATIONS D'URBANISME **P.05**

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **P.06**

- Séance du 16 février 2017 P.06
- Séance du 23 mars 2017 P.10
- Séance du 6 avril 2017 P.14
- Séance du 8 juin 2017 P.17

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE **P.21**

- Horaires de la mairie et de la poste P.21
- Plan Communal de Sauvegarde P.21
- Nouveaux arrivants P.21
- Lotissements communaux P.21
- Les circuits de randonnée P.22
- Séjour à Saint-Just P.22
- Repas et Colis des ainés P.23
- Vigilance feu de forêt P.23
- Chardons P.23
- Vigilance cambriolage P.23
- Maisons fleuries 2017 P.24
- Arrêté sécheresse P.25
- Communauté de Commune P.26
- Tourisme – Maison Nature & Mégalithes P.27

INFORMATIONS PRATIQUES **P.28**

- Syndicat des eaux de Port de roche P.28
- Déchets piquants-coupants P.28
- Mission Locale P.29
- ADMR de Pipriac P.30

VIE ASSOCIATIVE **P.31**

- Calendrier des animations P.31
- ARIV P.31
- Amicale des parents de l'école publique P.32
- APEL P.33
- Botaplus P.34
- Groupe Saint-Yves P.35
- Comité des fêtes P.36
- Entre Palis et Mégalithes P.37
- Just Amap Porte P.38
- Mégalithes'Storm P.39
- Tennis Club de Cojoux P.40
- UNC Section Saint-Just P.40
- Vert Emeraude P.41
- Foyer d'Animation Rural P.41

CLASSES 7 **P.42**

FÊTE DE L'AGRICULTURE **P.43**

PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF **P.43**

Le Mot du Maire

Bonjour à toutes et tous,

L'aménagement global du cimetière est terminé. Il nous reste à créer le columbarium, les cavurnes et le jardin du souvenir ; et pour avoir un ensemble harmonieux, le nettoyage du calvaire. Des devis ont été demandés et le choix sera fait avant la fin de l'année.

L'entretien des routes et chemins communaux a été perturbé par la vétusté du matériel dont disposent les services techniques. Une somme importante, inscrite au budget 2017, a permis l'acquisition d'une nouvelle épareuse. Le retard a ainsi pu être rattrapé dans tous les secteurs de la commune.

La création d'un « village intergénérationnel » sur le site de l'ancienne école maternelle est toujours en cours d'étude. Nous avons reçu un bailleur social Néotoa le 17 mai dernier afin d'envisager les différentes possibilités qui s'offrent à nous.

Les travaux d'aménagement du site de Cojoux devraient être terminés pour fin juillet 2017. L'inauguration du « Sentier du temps », de la signalétique, de la muséographie et de la scénographie (Maison communautaire des Mégalithes) est prévue le 21 mai 2018.

La numérotation des habitations sera finalisée courant juillet.

Des plateaux surélevés vont être installés à toutes les entrées du bourg afin de limiter la vitesse et renforcer la sécurité.

Un Plan Communal de Sauvegarde a été élaboré avec l'aide des Pompiers et des services de la Préfecture. Il permettra d'améliorer la mise en place des secours en cas de sinistre important sur la commune (incendie, tempête…). Les personnes isolées, handicapées ou dont la santé nécessite des soins particuliers sont invitées à se faire connaître en Mairie. Les informations données resteront confidentielles mais faciliteront la prise en charge en cas de mise en œuvre du PCS.

Le concours des Maisons fleuries est à nouveau remis en cause en raison du manque de participants (4 en 2017). Afin de le maintenir, il faudrait un peu plus de candidats. Nous faisons donc de nouveau appel aux personnes qui souhaitent s'investir dans le fleurissement de leur jardin.

Une salle de réunions pour les sportifs entre les vestiaires et la salle des sports est actuellement à l'étude. Des subventions pourront nous être allouées pour faciliter le financement du projet.

Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes vacances.

Votre Maire,

Daniel MAHÉ.

Carnet de familles

Ils ont montré le bout de leur nez

Thélio LE MOIGNE
« 1, rue de Launay » — le 10 janvier 2017

Nelson BOUVIER
« Le Bignon » — le 14 février 2017

Kelly BARRAIS BAUX
« 3, Domaine de la Tertrée » — le 1er avril 2017

Augustin BONNO
« la Hougrais » — le 28 avril 2017

Thurian CROIZER
« Bocadève » — le 1er mai 2017

Kimia MALONGA MEHIVANGA LELIEUX
« 16, rue Lucie Aubrac » — le 11 mai 2017

Loïs BIHOËS URBAN
« 9, rue du Halgouët » — le 13 juin 2017

Ils se sont unis

Eric JAOUEN et Flore CHAURÉ
« Quily » — le 15 avril 2017

Vivien LENGLET et Yapi Rebeca YAPO
« 13, rue Abbé Garnier » à SAINT-BRIEUC — le 29 avril 2017

Christian GENEFRONT et Karine PASCAL
« 1595 Route de Redon » à RIEUX — le 3 juin 2017

Ils nous ont quittés

Jean BAUDU
« Le Val Hamon» — le 4 janvier 2017

Claude BROUSSE
« Poubreuil » — le 3 avril 2017

Madeleine CHEVAL, née BOUTTIN
« Bel Air » — le 10 juin 2017

Marie DEBRAY, née FRANGEUL
« Le Teillac » — le 2 juillet 2017

Urbanisme

Toute modification de façade ou ajout de surface doit faire l'objet d'une déclaration préalable ou d'un permis de construire. Le non-respect de la loi peut être préjudiciable en cas de vente ou de réclamations.

L'affichage de l'arrêté de permis de construire est obligatoire pendant toute la durée des travaux sur le terrain.

Autorisations d'urbanisme accordées au 1er semestre 2017

Permis de construire

Demandeur	Lieu du chantier	Objet du permis
M. GUÉMENÉ Christian	« Les Noës»	Construction d'un hangar à fourrage couvert de panneaux photovoltaïques.
EARL BOUIN	« Parsac »	Extension d'une stabulation vaches laitières pour abriter génisses et vaches taries.

Déclarations préalables

Demandeur	Lieu du chantier	Objet de l'autorisation
M. WHITEMAN Ian	« La Boscherais »	Modification façade et garage
Mme GENEST Ombeline	« Parsac »	Rénovation de fenêtres existantes et pose de vélux
M. PRIME Pierre Jacques	« Le Domaine de la Tertrée»	Pose d'une clôture rigide avec poteau fer.
M CHEVAL Anthony	« Camas »	Construction d'un abri de jardin
Mme THÉLOHAN Marie Annick	« Le Parc à Marc »	Coupe rase de pins maritimes + reboisement

Service Urbanisme
Tél. 02 99 72 68 14
Ouvert les lundis et jeudis matins - mardis et vendredis toute la journée.

Vous pouvez consulter l'ensemble des autorisations de travaux dans le hall de la mairie.

Réunions du Conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous des condensés des procès-verbaux des réunions de conseil municipal : les délibérations sont consultables à la mairie.

SÉANCE DU 16 FÉVRIER à 20 heures

Etaient présents : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY, Caroline PIGRÉ, M. Hervé JARNOT, Mme Géraldine YVOIR, M. Hervé BLOUIN, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, Mme Rozenn DENIS, MM. Gwénaël DEBRAY, Nicolas DEBRAY (arrivée en séance à 20 h 15), Mme Thérèse PRÉVERT

Excusée : Mme Aline HERVÉ

1. Transfert automatique de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la CCPR

Rapport de M. le Maire,

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24/03/2014, dite loi "ALUR", prévoit un transfert automatique du Pan Local d'Urbanisme ou des documents d'urbanisme tenant lieu de PLU, des communes vers leur intercommunalité trois ans après la publication de la loi, soit le 27/03/2017.

Cependant, les conseils municipaux ont la possibilité de s'opposer à ce transfert automatique dans le délai de trois mois précédant le 27/03/2017, soit pendant la période allant du 26/12/2016 au 26/03/2017.
La loi ALUR stipule qu'une minorité de blocage doit être atteinte afin de s'opposer au transfert ; pour ce faire il faut qu'au minimum 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale des 31 communes-membres délibèrent en défaveur du transfert de compétence.

Il est par ailleurs précisé qu'à l'expiration du délai de trois ans, et à défaut d'opposition des communes dans les conditions précédemment exposées, la communauté devient compétente de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté, c'est-à-dire au 1/01/2021. Il sera également possible aux conseils municipaux de s'y opposer si la minorité de blocage susvisée est atteinte (dans le même délai de 3 mois précédent).

Par conséquent, deux possibilités s'offrent au conseil municipal :
-la commune ne souhaite pas s'opposer au transfert de la compétence PLU à la C.C.P.R. Dans ce cas, la commune n'est pas tenue de délibérer mais elle peut adopter une délibération si elle le souhaite ;
-la commune veut conserver cette compétence ce qui implique que le conseil municipal adopte une délibération en ce sens.

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée que la commune conserve la maîtrise de son PLU et ainsi s'oppose au transfert automatique de cette compétence à la C.C.P.R, pour les raisons suivantes :

-le conseil municipal ne souhaite pas, à l'unanimité, transférer la compétence PLU à la CCPR dans l'immédiat ; après concertation, la décision est reportée à l'automne…

Il est précisé que la CCPR et ses communes membres poursuivront une réflexion dès l'automne prochain afin d'approfondir le questionnement de l'intérêt pour l'EPCI, les communes membres ainsi que le Pays de Redon de se doter de la compétence PLUi.

VU La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24/03/2014,

VU le courrier de M. le Président de la C.C.P.R informant la commune de la possibilité de s'opposer au transfert automatique du PLU qui deviendrait ainsi PLUi,

VU l'analyse juridique produite par le cabinet d'avocats Coudray,

VU l'analyse des conséquences financières produite par le cabinet Exfilo,

VU la position de la DGCL portant sur la transformation en communauté

d'agglomération sans prise de compétence PLU,
CONSIDERANT l'obligation légale pour les conseils municipaux de l'EPCI de délibérer, selon la règle de minorité de blocage susvisée, afin de s'opposer au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité,

CONSIDERANT la volonté de la commune de conserver la compétence PLU,
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal à l'unanimité : S'OPPOSENT au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à la Communauté de Communes du Pays de Redon.

2. Schéma de mutualisation des services de la CCPR : avis du conseil municipal

La loi n°2010-1563 du 16/12/2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.
L'article L5211-39-1 du CGCT précise que le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres. Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Une fois ce délai de trois mois écoulé, le schéma sera soumis aux membres du Conseil Communautaire pour approbation.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Président de la CCPR a communiqué à la commune le schéma de mutualisation.

Deux grands axes d'évolution de l'organisation des moyens sur le territoire sont retenus :
1 - La recherche d'efficience de l'action publique :
-Partager des informations et des expertises sur le territoire (mise en réseau des acteurs via un outil collaboratif).
-Agir ensemble sur la gestion quotidienne : mettre en commun certains sujets de gestion des ressources humaines et développer les achats en commun.
-Favoriser les mutualisations horizontales des matériels et les mutualisations ou coopérations techniques entre communes.
2 - Développer et mutualiser les fonctions ressources :
Il s'agit d'étudier différentes perspectives de services communs à périmètre variable selon les thématiques.

Ces deux axes sont traduits en un plan d'action portant sur la période 2017-2020 et comprenant les huit actions suivantes :
Action 1 : la mise en réseau des acteurs
Action 2 : la mise en place d'un outil collaboratif
Action 3 : la mutualisation des remplacements et de l'expertise ressources humaines
Action 4 : la mutualisation des achats
Action 5 : le développement de coopérations techniques - mutualisation des matériels et la recherche d'une meilleure mobilisation des compétences des agents des services techniques
Action 6 : répondre aux besoins d'expertise technique des communes
Action 7 : l'étude de la création d'un service commun « systèmes d'information »
Action 8 : l'étude de la création d'un service commun « affaires juridiques / commande publique »
Il est précisé qu'aucune décision de mutualisation n'est prise à ce stade : les actions proposées dans le schéma vont faire l'objet d'études approfondies sur l'opportunité de mener ces projets de mutualisation, en étroite collaboration avec les 31 communes membres, en respectant le principe du volontariat.

M. le Maire propose aux membres de l'assemblée de :

Hypothèse n° 1 : donner un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR (sous réserve de pouvoir choisir d'adhérer ou non aux actions proposées).

Hypothèse n° 2 : donner un avis défavorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR.

VU l'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales relatif au schéma de mutualisation des services,

VU l'article 74 de la loi n°2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république concernant le délai d'approbation du rapport relatif aux mutualisations et du projet de schéma,

CONSIDERANT l'obligation légale s'imposant aux EPCI d'adopter un schéma de mutualisation des services,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

Hypothèse n° 1 : ***EMETTENT*** un avis favorable au schéma de mutualisation proposé par la CCPR sous réserve de pouvoir choisir d'adhérer ou non aux actions proposées.

3. Mise en sécurité du Centre Bourg et accès bourg : demande DETR 2017 et amendes de police

M. le Maire présente aux membres du Conseil municipal la consultation qui a été lancée pour les travaux de mise en sécurité du centre bourg ainsi que des accès au bourg suite aux réclamations reçues en mairie pour limiter la vitesse. M. le Maire fait part de la rencontre avec le responsable de l'agence départementale routière de Bain de Bretagne.
Dans un souci de sécurité et à travers ses pouvoirs de police, M. le Maire propose la pose de plateaux surélevés sur la voirie communale en centre bourg, sur les 4 routes départementales et 1 communale, solution retenue la plus efficace.
Cet investissement est évalué à 40000,00€H.T

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver cette opération de mise en sécurité afin de limiter la vitesse en centre bourg,
- de poursuivre la demande de devis afin de réaliser ces travaux au cours du 2ème semestre 2017,
- d'arrêter les modalités de financement de la façon suivante : DETR, amendes de police et fonds propres,
- de solliciter la subvention spécifique au titre de la DETR 2017 « Equipements de sécurité : travaux de voirie à proximité des écoles, travaux d'amélioration de la voirie en centre-bourg pour la sécurité des usagers»,
- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police auprès de l'agence départementale du Pays des Vallons de Vilaine à Bain de Bretagne.

4. Fonds de solidarité territoriale 2016 : programme d'investissement voirie communale

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par le Conseil Départemental sur l'attribution du Fonds de Solidarité Territoriale 2016 pour les travaux de voirie 2016.

Malgré un transfert, hors voirie d'intérêt communautaire, la CCPR n'assure pas la totalité de la charge financière des dépenses d'investissement relatives à la compétence voirie.

Aussi, à titre exceptionnel et pour la seule année 2016, le Département a envisagé un rattrapage des communes concernées. Pour ces communes qui assurent une partie de la charge financière en investissement, il a été proposé que le montant de la subvention corresponde en réalité à 25 % (contre 50 %), du coût de l'investissement plafonné au montant attribué en 2015.

Cela représente pour Saint-Just, une subvention de 5 050 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide de solliciter la subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale 2016 soit 5 050 €,
- prend note que ce dispositif ne sera pas renouvelé en 2017.

5. Chantier d'insertion : engagement financier

M. le Maire fait part d'un courrier adressé par M. le Président de la CCPR portant sur le financement des chantiers d'insertion en 2017. La position de la commune de St Just devait être donnée avant le 15/01.
Trois hypothèses de financement étaient proposées par la CCPR :
-que la CCPR supporte 10 %
-que la CCPR supporte 20 %,
-ou que la CCPR supporte 30 % des 120 000 € de prestations dont a besoin annuellement les chantiers du CPIE afin d'assurer leur équilibre financier,
Le concours de la commune de St Just au chantier d'insertion sera à hauteur de 70 %. La troisième hypothèse proposée par la CCPR aux communes est donc retenue. Pour Saint-Just, la participation serait de 5 112.80 € soit 4.66 € par habitant.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la position de la commune sur le financement des chantiers d'insertion de l'association Nature et Mégalithes pour l'année 2017

6. Extension cimetière : columbarium et cavurnes

M. le Maire propose de visionner quelques photos prises dans des cimetières voisins : Bains/Oust, Langon, Pipriac, Renac et Saint-Perreux, de columbariums et cavurnes.

Il fait part des devis reçus et propose de retenir le fournisseur lors d'un prochain conseil municipal.

7. Autorisation de stationnement d'un taxi

Pour faire suite à la réunion de conseil municipal du 1/12/2016, M. le Maire fait part qu'il a repris contact avec l'entreprise YVOIR, Mme Carole BATAIS de Renac qui, par courrier en date du 15/12/2016, confirme sa demande d'autorisation de stationner sur

l'emplacement réservé à cet effet par délibération du 2/12/2014.
Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :
* d'informer M. GIRODON Philippe de la Chapelle Gaceline de la présente décision.
* de transmettre la demande de Mme Carole BATAIS pour l'entreprise YVOIR de Bains/Oust, avec l'avis favorable de la commune, au Service des Taxis à la Préfecture 35. Cette demande passera à la Commission des Taxis et Petites Remises qui émettra un simple avis consultatif. Suivant l'avis, le conseil municipal charge M. le Maire d'accorder l'autorisation de stationnement par arrêté municipal.

8. Financement des écoles privées : vote des restes à réaliser en fonctionnement année scolaire 2016-2017

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour la participation aux frais de fonctionnement pour les élèves des écoles privées du RPI pour les trimestres suivants :
* 2ème, 3ème et 4ème trimestre 2016/2017 soit 1 142 € en maternelle et 374 € en élémentaire,
* 1er trimestre 2017-2018 sur la base du 4ème trimestre 2016/2017 et seront réajustés lors de la connaissance de la moyenne départementale indiquée par les services préfectoraux courant décembre 2017.

Après délibération, le conseil municipal alloue, à l'unanimité, les montants du coût moyen départemental ci-dessus, la participation sera versée chaque trimestre sur présentation de l'effectif.

9. Concours communal et cantonal des maisons fleuries : prix et paiement sur 2017

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal de voter une enveloppe budgétaire de 1000,00 € pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2016.
Les sommes allouées aux lauréats concernent les concours organisés sur l'exercice 2016. Néanmoins, elles ne sont payées et ne figureront que sur l'exercice comptable 2017 puisqu'elles ne sont versées qu'après remise des lots à la cérémonie des vœux fixée début janvier de chaque année.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- d'allouer une enveloppe budgétaire de 1 000 € pour l'organisation des concours communal et cantonal des maisons fleuries 2016,
- pour le concours communal, d'allouer les sommes suivantes, pour chaque catégorie avec et sans jardin :
  1er lauréat : 45 €
  2ème lauréat :38 €
  3ème lauréat :30 €

en cas d'égalité de deux candidats, de leur allouer la somme correspondant au meilleur classement des deux (ex : s'il y a deux "1er résultat", allouer aux deux lauréats la somme correspondant au "1er lauréat" et passer directement au 3ème lauréat).
Les dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourses et Prix ».

- de verser les sommes allouées aux différents lauréats concernant les concours des maisons fleuries 2016 (communal et cantonal) sur l'exercice 2017. Les dépenses seront imputées à l'article 6714 « Bourses et prix » sur 2017.

10. Questions diverses.

Projet touristique :
La rencontre sollicitée avec les élus départementaux afin de leur présenter un projet d'alliance touristique entre les communes de Renac, Saint-Just et la Chapelle de Brain, s'appuyant entre autres sur les Marais de Gannedel et les Landes de Cojoux aura lieu le 14/04/2017 à 10 h à l'agence départementale de Redon.

Enquête publique portant sur l'aliénation de chemins ruraux au Vieux Bourg et à Landrenais du 18/02 au 7/03/2017 inclus.

Sentier d'interprétation : M. le Maire fait part des rencontres sur ce dossier et notamment du volet « aspect paysager ». Il annonce le souhait du Service Espaces Naturels Sensibles du Conseil Départemental d'abattre en totalité la haie de thuyas à proximité du terrain des sports afin de replanter d'autres espèces.
Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, souhaite rester sur la position

Commission voirie le 21/02 à 10 h : sécurisation du bourg et de ses accès, épareuse, PATA, entretien des routes de remembrement.

Salle des sports :
- **Réfection du sol :** un rendez-vous a été pris avec une entreprise pour un devis de réfection du sol et marquage, et pour l'isolation
- Buts pour terrain d'entraînement : une décision sera prise au prochain conseil municipal.
- La clé de la salle des sports n'est remise uniquement qu'aux associations.

prise au début de la concertation avec le service ENS et l'agence départementale de Redon à savoir le maintien de la haie côté Ouest, dans le prolongement de la main courante du terrain de foot.

Rideau de scène : demande de devis pour équiper la salle de Cojoux d'un rideau de scène pour l'organisation de soirées cabaret. Un représentant a été reçu, l'estimation s'élèverait entre 5 et 6 000 € avec motorisation.

La famille BAUDU remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de M. Jean BAUDU.

SÉANCE DU 23 MARS à 20 heures

Etaient présents : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY (arrivée en séance à 20h20), Caroline PIGRÉ, M. Hervé JARNOT, Mme Géraldine YVOIR, M. Hervé BLOUIN, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, Mme Rozenn DENIS, M. Nicolas DEBRAY, Mme Thérèse PRÉVERT

Excusée : Mme Aline HERVÉ et M. Gwénaël DEBRAY

1. Vote des subventions 2017

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2017 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 4 mars 2017 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les Présidents concernés quittent la séance à savoir MM. Cyrille BOUREL, Président du GSY, ainsi que Mme Thérèse PRÉVERT Présidente du FAR ainsi que M. Gérard BAUDU, trésorier des AFN et Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, en tant que directrice de l'école.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL Fonctionnement Aménagement extérieur et location chapiteaux repas kermesse	2 000,00 €	C.DUTHU-DEBRAY	A l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	40 €/36 enfants = 1440,00€ 16enfantsx1142€ = 18 272€ 20 enfantsx374€=7 480€	C.DUTHU-DEBRAY	A l'unanimité
Nature et Mégalithes Fonctionnement «Journées européennes du patrimoine à St Just et participation au festival des Sciences»	1 000,00 €		11 pour 2 abstentions (sur le montant accordé)
Foyer d'Animation Rurale Fonctionnement	2 000,00 €	T. PRÉVERT	A l'unanimité
Entre Palis et mégalithes Organisation logistique TRAIL	600,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
AFN, ACPG et Soldats de France	350,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA Fonctionnement	580,00 €		A l'unanimité

Groupe Saint-Yves Fonctionnement Chambre froide	1 200,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	750,00 €		A l'unanimité
Mégalithes Storm Fonctionnement	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	500,00 €		A l'unanimité
Groupe Secours Catholique	40,00 €		A l'unanimité
ESCP Volley	600,00 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 €		A l'unanimité
ADAPEI	100,00 €		A l'unanimité
Let's Go de St Just	200,00 € (si manifestation dans le bourg)		11 pour 2 absentions (sur le fait d'imposer un lieu de manifestation)
Point Accueil Emploi 3,70 € x 1110 habitants (année 2016)	4 107,00 €		A l'unanimité

2. Demande d'aide financière

M. le Maire fait part d'une demande d'aide financière adressée par les services de la Maison Départementale des Personnes Handicapées dans le cadre du Fonds départemental de compensation 35. Cette demande porte sur l'aide au financement d'une rampe d'accès extérieur à un logement en location. Le coût s'élève à 3 769.31 € ; la participation demandée à la commune s'élève à 50,00 €.

La commission d'aide sociale réunie le 23 mars a décidé de ne se positionner qu'après avoir reçue la décision des autres organismes sollicités.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de suivre la décision de la commission d'aide sociale et charge M. le Maire d'en informer la MDPH.

3. Cimetière : création d'un local WC handicapé

M. le Maire présente les devis reçus concernant la création d'un local WC handicapé dans le cimetière.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :
-de retenir l'entreprise DNJ Constructions de Carentoir pour les travaux de maçonnerie pour la somme de 2 311,00 € HT soit 2 773,20 € TTC,
-de retenir l'entreprise Menuiserie HERVÉ de Saint-Just pour la fourniture et pose de la porte de service en PVC blanc pour la somme de 1 415,00 € HT soit 1 692,34 € TTC,
-de retenir l'entreprise AMELEC de Renac pour les travaux d'électricité pour la somme de 1 482.56 € HT soit 1 779,07 € TTC,

De plus, le devis concernant l'agrandissement de la porte de la bibliothèque et la création d'une rampe d'accès est soumis au conseil municipal. Il s'agit de l'entreprise DNJ Constructions de Carentoir pour la somme de 3662,78 € HT soit 4 395,34 € TTC (maximum). Après délibération, le conseil municipal retient, à l'unanimité, le devis de cette entreprise. Il est prévu d'installer un détecteur afin de signaler la rampe extérieure d'accès handicapés.

4. Achat d'une épareuse

Pour faire suite à la réunion du conseil municipal du 30/06/2016 et à la réunion de la commission Voirie en date du 21/02/2017, M. le Maire présente les devis reçus concernant l'achat d'une épareuse au service technique en remplacement de l'équipement vieillissant et nécessitant de lourds frais d'entretien qui fait

l'objet d'une reprise.
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise NOREMAT pour un montant de 41 162,00 € HT soit 49 394,40 € TTC avec une reprise de l'ancien matériel pour la somme de 5 000 € (soit 44 394,40 € TTC).

5. Entretien des chemins ruraux

M. le Maire fait part d'une rencontre organisée entre élus, présidents d'associations et agriculteurs de la commune en date du 11/03 avec pour objet : planning d'entretien des chemins ruraux.
Il a été convenu que chacun adresse un état des chemins ruraux en fonction de son secteur géographique.
Les services municipaux interviendront en amont pour assainir les plus gros trous en apportant des déchets de carrière. L'entretien des chemins se fera entre le 27/03 et le 07/04. Pour faciliter l'acheminement des matériaux, un lieu de dépôt a été prévu pour chacun des 6 secteurs définis en réunion. Le chantier d'insertion interviendra les 27 et 28/03 et les 5 et 6/04/2017.

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes ayant accepté de participer à cette opération d'entretien des chemins ruraux.

6. Mise en sécurité du Centre Bourg et accès bourg : choix de l'entreprise et demande du Fonds de Solidarité Territoriale 2016

M. le Maire propose de reporter ce sujet à une prochaine réunion suite aux éléments apportés lors de la rencontre avec le représentant de l'agence routière départementale de Bain de Bretagne du 23/03. Ceux-ci parviendront en mairie.

7. Acquisition de filets et buts de foot pour terrain d'entraînement

Le devis de l'entreprise CAMMA SPORT de Plélan le Grand concernant l'achat de filets et 2 buts de foot pour le terrain d'entraînement est retenu pour la somme de 1 845,40 € HT soit 2 214,48 € TTC.

8. Adhésion au groupement de commandes d'achat responsable de papier reprographique

Exposé des motifs : Un projet de groupement de commandes pour l'achat responsable de papier reprographique est proposé par la CCPR. Il s'agit d'un projet intégrant une démarche de politique d'achat responsable. Cette démarche vise à intégrer les enjeux du développement durable :
- via l'aspect social (par des clauses d'insertion, des marchés réservés),
- via l'aspect environnemental (par un travail de rationalisation au stade de la commande, la prise en compte de l'impact des produits achetés sur l'environnement, par l'introduction de critères spécifiques lors de la mise en concurrence)
- via l'aspect économique (par la maîtrise des dépenses publiques en achetant moins et mieux).

La constitution du groupement de commandes et son fonctionnement sont formalisés par une convention qu'il est proposé d'adopter.
La CCPR assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation. Elle sera chargée de signer et de notifier le marché.
Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée de trois ans maximum.
Chaque collectivité membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de sa bonne exécution notamment en ce qui concerne le paiement du prix.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commandes.

9. Révision des tarifs du Relais des Menhirs – capacité 50 places assises

M. le Maire invite les membres de Conseil Municipal à revoir les tarifs des locations du Relais des Menhirs car régulièrement, la mairie reçoit des demandes de groupes associatifs (le plus souvent des randonneurs) pour louer la salle du Relais des Menhirs l'après-midi le temps d'un pique-nique.
Or dans la grille des tarifs, il existe un tarif pique-nique mais pour uniquement pour les groupes scolaires.
Le tarif devant être appliqué pour ces demandes de groupes associatifs est donc de 150€, en sachant que la salle vitrée du gîte peut-être louée en journée (8h-17h) pour 60€.
Une discussion s'instaure sur le prix à appliquer, autre que 150 €, dans ces cas.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, propose de fixer le prix à 60 € pour un pique-nique organisé par un groupe associatif.

	TARIFS DE LOCATION Habitants et propriétaires foncier bâti de la commune	TARIFS DE LOCATION Extérieur à la commune
Journée (2 repas)	110 €	150 €
1/2 journée (repas, animations…)	60 €	
Pique-nique groupe associatif	15 €	60 €
Pique-nique groupe scolaire	15 €	30 €
Réveillon noël et nouvel an	150 €	200 €
Panier de bois	10 €	10 €
Electricité/Kwh (à partir de 8kw/h)	0,10 €	0,10 €

Pour les associations locales qui assurent des animations à but non lucratif, la location reste gratuite ; tandis que pour les activités qui s'avèrent à but lucratif, un contrat de location sera établi aux prix adoptés, le coût de la location étant à inclure dans le prix de l'animation. Il est rappelé que le nettoyage reste à la charge de l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de la façon suivante à compter du 23 mars 2017. Tout contrat signé avant cette décision bénéficiera des tarifs précédents.

Cette délibération vient modifier celle en date du 1/12/2016.

10. Achat de livres pour la bibliothèque : demande de subvention Contrat départemental de territoire 2017

Il est décidé, à l'unanimité, de renouveler la somme de 1 504 € pour l'exercice 2017 et de solliciter la subvention dans le cadre du Contrat de Territoire auprès du Conseil Départemental.

Le montant de la subvention aux bibliothèques s'élève à 50 % des dépenses pour les livres.

11. Entretien des sentiers de randonnée d'intérêt local : demande de subvention Contrat départemental de territoire 2017

M. le Maire fait part du courrier reçu de la Communauté de Communes du Pays de Redon relatif à l'éventuelle obtention d'une subvention pour les sentiers de randonnée d'intérêt local qui s'élèvera à
50 % des dépenses dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :
- charge M. le Maire de constituer le dossier à faire parvenir pour pouvoir bénéficier de la subvention de 50 % dans le cadre du volet 3 du Contrat de Territoire sur l'entretien des sentiers de randonnée d'intérêt local.

12. Election présidentielle : constitution des bureaux de vote pour scrutins des 23/04 et 7/05/2017

M. le Maire rappelle que pour l'élection présidentielle, les horaires d'ouverture des bureaux de vote ont changé : les bureaux fermeront, dans toutes les communes, à 19 heures au lieu de 18 heures (ou plus tard par décision du préfet). Le planning des élus est établi pour les scrutins des 23/04 et 07/05/2017.

13. Elections législatives : constitution des bureaux de vote pour scrutins des 11/06 et 18/06/2017

Le planning des élus est établi pour les scrutins des 11/06 et 18/06/2017.

14. Questions diverses.

•Indemnités des élus : modification de l'indice brut terminal
Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1er janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux, de 1015 à 1022.

Pour les délibérations indemnitaires qui faisaient référence à l'indice 1015, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient alors de viser l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision car une nouvelle modification de cet indice est prévue en 01/18 (il deviendra l'indice 1028). Cette décision est validée à l'unanimité.

•Dépose du parc de cabine téléphonique : courrier reçu d'Orange informant le démontage des cabines téléphoniques. Cette abrogation intervient dans un contexte de grande décroissance des usages dans les cabines téléphoniques et dans la mutation des usages vers d'autres outils de communication numérique. Un contact aura lieu prochainement par les services d'Orange.

•Invitation reçue des Sénateurs M. de LEGGE et Mme GATEL, le 6/06 à 18 h à Brain sur Vilaine, portant sur différents sujets d'actualité qui concernent directement nos territoires

•Invitation à une conférence-débat organisée par la MSA : « Communiquer avec bienveillance » au quotidien, en famille, au travail… gratuite et ouverte à tous le 5/04 à 20 h à l'Espace Albert Poulain à Pipriac.

•Château du Val et son chef de cuisine M. Nicolas MORICE ont le plaisir de vous recevoir à déjeuner pour l'inauguration du « Vénéré » le 31/03 à partir de 12 h 30. Les 50 premières réservations pourront juger elles-mêmes de la valeur de leur repas. Le Vénéré sera ouvert chaque jeudi et vendredi midi.

•Prochaine réunion de conseil municipal le 6/04 à 20h avec pour principal point à l'ordre du jour, le vote du BP 2017 en présence de M. le Percepteur.

•Commission insertion par l'activité économique : compte rendu fait par Mme Caroline PIGRÉ sur le travail mené sur le label

SÉANCE DU 6 AVRIL à 20 heures

Etaient présents : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mmes Catherine DUTHU-DEBRAY, A. HERVÉ, M. Hervé JARNOT, Mme Géraldine YVOIR, M. Hervé BLOUIN, Mme Valérie LUC, Nicolas DEBRAY.

Assistait également : M. Stéphane COMBEAU, comptable public

Excusée : Mme Caroline PIGRÉ

Procurations : M. Cyrille BOUREL a donné procuration à M. Bernard FRANGEUL
Mme Rozenn DENIS a donné procuration à M. Daniel MAHÉ
M. Gwénaël DEBRAY a donné procuration à M. Hervé JARNOT
Mme Thérèse PRÉVERT a donné procuration à M. Nicolas DEBRAY

1. Budget principal :

A/ Vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2016, dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	***Recettes ou excédent***	***Dépenses***	***Recettes***
Résultat reporté 2015		293 124,70 €		101 461,28 €
Opérations de l'exercice	656 000,60 €	768 843,63 €	286 809,81 €	72 169,60 €
Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire		910,93 €		3 647,29 €
TOTAUX	656 000,60 €	1 062 879,26 €	286 809,81 €	177 278,17 €
Résultat de clôture		**406 878,66 €**	**109 531,64 €**	

B/ Vote du compte de gestion

Le conseil municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat 2016

M. le Maire informe le conseil municipal que le résultat de la section de fonctionnement au 31/12/2016 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 406 878,66 € et un déficit d'investissement de 109 531,64 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :
* de reporter la somme de 109 531,64 € au C/ 001 Déficit d'investissement reporté,
* d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 s'élevant à 406 878,66 **€** de la façon suivante :
* 109 531,64 € au C/1068 «Excédents de fonctionnement capitalisés »,
* 297 347,02 € au C/002 «Excédents de fonctionnement capitalisés ».

D/ Fixation des taux d'imposition 2017

Les taux ci-dessous sont adoptés à l'unanimité comme suit :

Taxes	Taux 2016	Taux proposés pour 2017	Bases d'imposition	Produit correspondant
Taxe d'habitation	15,73	15.89	763 300	121 288 €
Taxe foncière propriétés bâties	18,94	19.13	509 000	97 372 €
Taxe foncière propriétés non bâties	53,07	53.60	71 300	38 217 €
TOTAL				**256 877 €**

E/ Reprise excédent du budget du CCAS

Par délibération en date du 1/12/2016, il a été décidé de la clôture du budget du CCAS au 31/12/2016 et de l'intégration de l'excédent de fonctionnement au budget de la commune.

Aussi, il convient de reprendre le résultat de clôture de l'exercice 2016 du budget de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève à 843,81 €. Cette décision est acceptée à l'unanimité.

F/ Présentation et vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2017 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 1 058 817,00 €
Section d'investissement 841 115,00 €

2. *Budgets annexes*

- **Lotissement « Lucie Aubrac »**

A/ Vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire. Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Fonctionnement	**34 578,45 €**	**0**	**-11 624,60 €**	**22 953,85 €**
Investissement	**-60 733,32 €**	**0**	**31 947,12 €**	**-29 236,20 €**
Total	**-26 154,87 €**	**0**	**19 872,52 €**	**-6 282,35 €**

B/ Vote du compte de gestion

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 29 236,20 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un excédent de fonctionnement de 22 953,85 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Excédent de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats du budget Lotissement Lucie Aubrac comme ci-dessus.

D/ Présentation et vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 71 263,05 €
Section d'investissement 58 472,40 €

- **Lotissement des Grottes**

A/ Vote du compte administratif 2016

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Gérard BAUDU, premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. Daniel MAHÉ, Maire.Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.
* lui donne acte, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
Fonctionnement	**-390,54 €**	**0**	**0,10 €**	**-390,44 €**
Investissement	**-106 480,16 €**	**0**	**- 31 625,55 €**	**-138 105,71 €**
Total	**-106 870,70 €**	**0**	**- 31 625,45 €**	**-138 496,15 €**

B/ Vote du compte de gestion

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

C/ Affectation du résultat

Le compte administratif, faisant apparaître :

- un déficit d'investissement de 138 105,71 €, il convient d'inscrire cette somme au C/001 Déficit d'investissement reporté,
- un déficit de fonctionnement de 390,44 €, il convient d'inscrire cette somme au C/002 Déficit de fonctionnement reporté.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'affecter les résultats du budget Lotissement des Grottes comme ci-dessus.

D/ Présentation et vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2017 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement 231 525,91 €
Section d'investissement 328 213,42 €.

3. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Considérant les travaux à engager sur le sentier d'interprétation entre le Bourg et l'entrée du site sur 2017, le conseil municipal porte le montant de la ligne de trésorerie à 100 000 €. La proposition du Crédit Mutuel est retenue aux conditions mentionnées dans le contrat à intervenir

4. Questions diverses

• **Opération d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier liée à la réalisation de la 2x2 voies : création Chemin Rural**

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Présidente de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier relative aux créations, modifications et suppressions de chemins ruraux et voies communales dans le cadre de l'aménagement foncier.
Il présente le plan d'ensemble au 1/5 000ème de ces propositions.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

D É C I D E

- d'approuver le projet avec la modification suivante à apporter au réseau des voies communales et des chemins ruraux proposée par la Commission d'Aménagement Foncier ;
- de créer le chemin rural suivant : afin de desservir la parcelle YE 107
  - Saint-Just Section YE 125 dénomination : Chemin Rural n° 200 Longueur : 173 ml.

•**Enquête publique :** le commissaire enquêteur a rendu son rapport concernant la cession de chemins ruraux (en partie) aux lieux-dits « Landrenais » et « Le Vieux Bourg ». Ce point sera vu à une prochaine réunion de conseil municipal.

• Accord sur le planning de la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections (élus + MM. Jean-Marc BROSSEAU et Yvon HERVÉ).

SÉANCE DU 8 JUIN à 20 heures

Etaient présents : MM. Daniel MAHÉ, Gérard BAUDU, Bernard FRANGEUL, Mme Catherine DUTHU-DEBRAY, M. Hervé JARNOT, Mmes Géraldine YVOIR, Valérie LUC, Mme Rozenn DENIS, MM. Gwénaël DEBRAY, Nicolas DEBRAY, Mme Thérèse PRÉVERT

Excusée : Mme Caroline PIGRÉ

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : M. Hervé BLOUIN a donné procuration à M. Daniel MAHÉ
M. Cyrille BOUREL a donné procuration à M. Gérard BAUDU

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner de biens soumis au D.P.U. : ZH 309

Maître Yann PINSON, notaire, 55 rue de l'Avenir à PIPRIAC (35550), a adressé en mairie le 24/05 une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au Droit de Préemption Urbain pour le terrain cadastré ZH 309 d'une contenance totale de 10 a 47 ca situé «9 Lotissement Domaine de la Tertrée».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption

2. PATA 2017

M. le Maire laisse la parole à M. Gérard BAUDU, adjoint chargé de la voirie. Il présente aux membres du Conseil municipal la consultation qui a été lancée pour la réalisation du point à temps automatique pour l'année 2017. Trois entreprises y ont répondu.

Cette opération permet d'entretenir les routes de la commune et nécessite la fourniture de 30 tonnes d'émulsion de bitume.
L'entreprise SAABE 35 de Domloup est retenue pour un montant de 17 951 € HT soit 21 541,20 € TTC.

3. Balayage centre bourg

Par délibération du 30/06/2016, il avait été confié à l'ETA Epi le balayage de la voirie en centre bourg un vendredi sur deux, 1 heure ½, au coût de 85 € H.T. l'heure. L'entreprise a cessé le balayage. Aussi, il convient de désigner une autre entreprise.

L'entreprise BS Balayage de Bréal sous Montfort (35310) est retenue pour un tarif horaire de 84 € HT.

4. Enquête publique CR le Vieux Bourg et Landrenais : décision suite à l'enquête publique

Désaffectation et aliénation de chemins ruraux après enquête

Par délibération en date du 6 octobre 2016, le conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux

•CR n° 146 (en partie) du Vieux Bourg en vue de sa cession à M. et Mme Michel ROUESNÉ domiciliés « Bénihel » 35550 SAINT-JUST

•CR n° 114 (en partie) avec la présence d'un four en pierres, de Landrenais en vue de sa cession à M. et Mme Jean-Pierre CHEVREL domiciliés « Landrenais » 35550 SAINT-JUST ;

L'enquête publique s'est déroulée du 18/02 au 7/03 inclus par arrêté municipal du 26/01/2017.
Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable :

•A la cession à M. et Mme ROUESNE Michel de la partie du CR n° 146 au Vieux Bourg sous réserve de :
•maintenir un accès aux parcelles ZT 31, 33, 34 et 35 en indivision,
•d'établir une convention de passage qui sera signée par les autres membres de l'indivision Debray Marie-Rose afin de maintenir la possibilité d'accéder à la parcelle ZT 41 par ce chemin sinon, elle serait complètement enclavée.
•A la cession à M. et Mme CHEVREL Jean-Pierre d'une partie du CR n° 114 à Landrenais sous réserve que l'accès depuis la RD 177 soit préalablement fermé par le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine.

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le conseil municipal décide à l'unanimité :
- de désaffecter les chemins ruraux dits du Vieux Bourg CR 146 et de Landrenais CR 114, en vue de leur cession ;
- de fixer le prix de vente forfaitaire à 200 € pour chaque chemin (auquel seront rajoutés à la charge de l'acquéreur : les frais d'enquête publique, de bornage et de notaire) ;
- de prononcer le déclassement de l'emprise du domaine public.

5. Echange de données géographiques entre la commune et la CCPR

Afin de faciliter l'échange d'informations entre les communes et la communauté de communes du Pays de Redon, la commune de Saint-Just souhaite rendre accessible à la Communauté de Communes du Pays de Redon les données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune.
La communication des données entre la communauté de communes et la commune pourra notamment prendre la forme d'une publication via le websig du Pays de Redon – Bretagne Sud, outil accessible gratuitement à toutes les communes du territoire.

En conséquence, le conseil municipal propose à l'unanimité d'autoriser la CCPR à accéder aux données géographiques numériques en sa possession, à savoir la cartographie des réseaux de distribution appartenant au patrimoine de la commune (Réseaux (eau potable, assainissement collectif, eaux pluviales) /Electricité/ Gaz/ Eclairage public/…).

6. Avenant n° 1 de la convention ADS

M. le Maire présente l'avenant n° 1 de la convention de mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CCPR au profit de la commune de Saint-Just à soumettre à l'approbation du conseil municipal.
Les articles 3.4, 6.1, 6.2, 6.5 et 7 de la convention en vigueur doivent être modifiés.

L'article 3.4, puisque l'ensemble des communes a accepté que soit mis à disposition de la CCPR, les données géographiques de son patrimoine réseaux,
L'article 6.1 puisque depuis le 1/01/2017, l'agent mis à disposition par la mairie d'Allaire, a été intégré dans les effectifs de la CCPR.
L'article 6.5 doit être revu pour prendre en compte la nouvelle réorganisation des commissions de travail communautaires, décidée par le conseil communautaire du 27/02/2017.
L'article 7 relatif à la gestion des contentieux et infractions, devra permettre aux communes de commissionner un agent du service ADS pour constater les infractions d'urbanisme commises sur son territoire. Tous les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

Les termes de l'avenant n° 1 à la convention ADS sont acceptés à l'unanimité.

7. Fête de l'agriculture des jeunes agriculteurs de Pipriac et Maure de Bretagne : demande de subvention exceptionnelle

La subvention exceptionnelle 2017 de 500 € est accordée à l'association des Jeunes Agriculteurs de Pipriac et Maure de Bretagne pour l'organisation de la fête de l'agriculture qui se déroulera à Sixt/Aff les 19 et 20/08/2017 (64ème édition de la Finale Départementale de Labours) afin de mener à bien leurs objectifs et perpétuer le succès de ce grand rendez-vous.

8. Office intercantonal Sports et Jeunesse Maure Pipriac : convention 2017

M. le Maire rappelle la délibération du 30/06/2016. Une question se pose aujourd'hui, l'office n'intervient plus que 3 heures le samedi matin sur la commune au niveau du tennis

pour la partie sport de 9 h à 12 h et pour la partie Jeunesse, tous les vendredis soir de 18 h 30 à 20 h 30.

La somme demandée pour la partie Jeunesse s'élève à 1 846,66 € et pour la partie Sports 10 670.07 € pour l'année 2017.

Il est décidé à l'unanimité :
•le versement pour l'année 2017,
•de mener une réflexion pour envisager la reconduction ou non, de la convention pour 2018, au vu des besoins ;
•d'organiser une réunion avec l'Office pour boucler le reste de l'année de septembre à décembre 2017 avec la mise en place de créneaux supplémentaires avec la commission Sports + Nicolas DEBRAY,
•de nommer Mme Catherine DUTHU, déléguée au sport, pour la prise en charge de ce dossier

9.Achat de livres bibliothèque

Le Département 35 ne subventionne plus les bibliothèques sur l'acquisition d'ouvrages mais les animations dans le cadre du Contrat de Territoire. Le montant de la subvention aux bibliothèques s'élevait à 50 % des dépenses pour les livres. Malgré tout, le conseil municipal renouvelle à l'unanimité la somme de 1500 € pour l'achat de livres pour la bibliothèque, somme prévue au budget primitif 2017 au C/6065.

10.Fonds de concours 2017

M. le Maire rappelle la possibilité ouverte à la Communauté de Communes du Pays de Redon d'accompagner le développement des communes par le versement de fonds de concours, sous réserve que ce dernier participe au financement d'un équipement et que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée par le bénéficiaire.
Considérant l'intégration de la commune de Saint-Just à la CCPR au 1/01/2014 et au vu des travaux de construction d'un club house, dépenses éligibles d'investissement,
Vu le plan de financement ci-après :

PROGRAMME	DEPENSES € HT
Travaux de construction d'un club house	**50 000**
TOTAL	

FINANCEMENT	RECETTES €
Ligue de football (sous réserve)	10 000
Réserve parlementaire	10 000
Fonds de concours CCPR	15 150
Commune	14 850
TOTAL	**50 000**

M. le Maire est chargé de solliciter le versement du fonds de concours 2017.

11.Décision modificative n° 1

M. le Maire propose d'abonder les crédits aux chapitres 165 « Dépôts et cautionnements » car la prévision au budget primitif 2017 ne suffira pas, pour mener à bien la décision prise par la commission d'aménagement foncier pour la 2x2 voies réunie le 10 mai 2017, qui demandait à la commune de Saint-Just d'encaisser des chèques liés à la cession de parcelles relative à l'aménagement foncier, et procéder ensuite au reversement après le 13 novembre 2017 (fin de l'enquête). Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

2313-109 « Constructions » toilettes publiques	- 4 238 €	**165 « Dépôts et cautionnements »**	+ 4 238 €

12.Questions diverses.

•Rideau de scène dans la salle de Cojoux : fourniture et pose pour la somme de 4 975 € HT par la Société AMI LENGLART de Nantes

•Construction d'un club house :
Convention de maîtrise d'œuvre pour une étude de faisabilité signée le 9/05 avec M. Patrick LAILLER de Redon pour la somme de 4 200 € HT (30 % à la signature de la

convention, 40 % à l'accord des esquisses et 30 % à l'estimation du coût des travaux)
○Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander la réserve parlementaire pour ces travaux.

•Commission Information et Communication le 22/06 à 18 h 30 pour la finalisation du bulletin de juillet

•Renseignements sur l'Association MOBISOL 35550, transport accompagné solidaire, rencontre le 4/05 avec la Présidente, le trésorier et un de ses membres

•Accord sur le planning de la tenue du bureau de vote pour les prochaines élections législatives des 11 et 18 juin 2017 (élus + MM. Jean-Marc BROSSEAU et Yvon HERVÉ).

•Ouverture et fermeture de l'église (de mai à septembre 2017) : la maison Nature et Mégalithes, gérée par l'Office de Tourisme du Pays de Redon, s'est vue confier la responsabilité d'ouvrir et de fermer à clé l'église dans le cadre de ses missions d'accueil du public et ce afin de valoriser le patrimoine local.

•La Poste : une nouvelle offre « veiller sur mes parents » pour favoriser l'intergénérationnel et lutter contre l'isolement des plus âgés par la visite du facteur.

•Remerciements du Président de l'UNC de Saint-Just, M. Roger LEGENDRE pour le versement de la subvention 2017

•Remerciements de la famille PREVERT-SUHARD pour les marques de sympathie témoignées lors du décès de leur petite fille Jeanne

•Tournoi des U17 challenge Sylvain Yvoir le 10/06, kermesse le 17/06 et concours de pêche le 25/06

•Prochain conseil municipal fixé au 6/07/2017 à 20 heures.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE & DE L'AGENCE POSTALE

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	9h-12h15	FERMÉE
MARDI	9h-12h15	14h-17h15
MERCREDI	9h-12h15	14h-17h15
JEUDI	9h-12h15	FERMÉE
VENDREDI	9h-12h15	14h-17h15
SAMEDI	10h-12h	FERMÉE
STANDARD URBANISME	02.99.72.00.46 02.99.72.68.14	

Le service urbanisme est également fermé le mercredi et le samedi

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Afin de finaliser le PCS et d'optimiser la qualité des secours en cas de sinistre, nous demandons aux personnes isolées, sans moyen de transport ou présentant des problèmes médicaux nécessitant une assistance particulière, de se faire connaître en Mairie. ☎: 02.99.72.00.46

NOUVEAUX ARRIVANTS

Si vous venez d'aménager à Saint-Just n'oubliez pas de vous présenter en Mairie. Cette démarche facilite différentes tâches administratives et la gestion de la collecte de vos ordures ménagères.
Vous pourrez également prendre connaissance de la vie locale et associative de la commune.

LOTISSEMENTS COMMUNAUX

LES CIRCUITS DE RANDONNÉE PÉDESTRE ET ÉQUESTRE

Pour un séjour actif et riche en découvertes

L'ensemble des boucles empruntant le GR39 (pédestre) et l'Equibreiz (équestre) permettent de faire découvrir des sites remarquables : les landes de Cojoux avec ses nombreux monuments mégalithiques, le site de Tréal, l'étang du Val, les rochers d'escalade….Le patrimoine est aussi mis en valeur avec des habitats de caractères témoins d'un passé historique très riche. La lande de Cojoux présente enfin un intérêt certain tant pour sa faune que pour sa flore.

Depuis le milieu des années 70, le FAR avec le soutien de la Fédération française de randonnée pédestre, l'A.A.C.I.V (Association A Cheval en Ille-et-Vilaine / Crédit photo de la couverture) et la commune de Saint-Just a mis en place progressivement l'ensemble de ces circuits qui sont maintenant inscrits au P.D.I.P.R. (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) garantissant ainsi leur bonne qualité. Plusieurs conventions ont été signées avec les propriétaires, ce qui a permis d'améliorer la qualité de nos circuits. En ce moment, nous sommes en train de valider un circuit équestre plus long (37 km) qui rejoindra Corbinière puis repassera par Saint-Ganton. Le but de ce projet est de permettre aux cavaliers de rester plus longtemps sur le territoire de Saint-Just.

Ces circuits sont de plus en plus reconnus et appréciés par les randonneurs venant toujours plus nombreux à Saint-Just.

Appréciation que nous avons reçue de la part d'une cavalière :
« Super randonnée la semaine passée malgré le temps moyen de samedi. Merci pour vos parcours qui nous ont bien servis, le circuit N° 4 et un bout du N°5, et deux extensions super par Corbinière et l'autre par Renac. 27Km le dimanche et 35 le lundi.
Encore merci ! »
Line les cavaliers de l'Isac

Entretien des sentiers : balisage et débroussaillage.

La commune dispose donc de 80km de sentiers, soit 46 km pour les équestres et 34 km pour les pédestres ; ce qui représente 50km de sentiers à entretenir.

Le FAR gère cet entretien. Le balisage est assuré par les bénévoles du FAR, et la commune met à disposition un employé municipal (camion, débroussailleuse..) pour entretenir les sentiers et effectuer le remplacement des jalons. Grâce à ce travail en commun, nous pouvons donc offrir aux randonneurs des circuits de qualité. Etant donné que les circuits sont inscrits au PDIPR, la commune perçoit de la part du Département 35 une subvention couvrant ainsi en partie les frais engagés par la commune.

SÉJOUR A SAINT-JUST

A l'initiative de **l'Association de l'âne du Cotentin** (dont font partie Yvette, Nicole, Claude et Albert Debray), une randonnée de 2 jours s'est déroulée sur le Site Mégalithique. Une soixantaine de marcheurs et 39 ânes sont partis à la découverte des Landes de Cojoux. Daniel MAHÉ, maire, Gérard BAUDU, premier adjoint, et Géraldine YVOIR, conseillère municipale, les ont retrouvés autour d'un pot de l'amitié devant le gîte communal où ils passaient la nuit avant de repartir sur les routes en direction de Renac et Langon.

REPAS DES AINÉS

Repas de fin d'année

Le repas des aînés aura lieu, cette année :

le samedi 7 octobre 2017 à 12 h30
à la Salle de Cojoux.

Cette manifestation sera également annoncée dans les commerces, dans les journaux et le panneau devant la mairie.
Le prix est fixé à environ 26 € par personne. Le repas est **gratuit pour les personnes âgées de plus de 65 ans**. Une participation à hauteur de 50% est demandée aux membres du CCAS.
Les inscriptions se font en Mairie.

Si vous n'avez pas de moyen de transport, n'hésitez surtout pas à le signaler en Mairie. Un membre du CCAS pourra venir vous chercher à votre domicile. Cette journée festive doit rassembler un maximum de personnes. C'est pour tous l'occasion de se revoir et de passer un bon moment ensemble.

Déroulement de la journée :

- célébration à l'église à 11 h 30
- photo de groupe prise par la presse
- apéritif offert par la Mairie à la Salle de Cojoux
- repas servi par un traiteur
- animation prévue pendant le repas.

Colis de Noël

Comme chaque année, les membres de la commission aide sociale ont décidé d'offrir un colis de Noël **aux personnes âgées de plus de 85 ans** qui n'assistent pas au repas de fin d'année, ainsi qu'aux **personnes de plus de 65 ans qui sont hospitalisées ou trop affaiblies** pour y participer.
Ces colis sont d'une valeur égale à 26€ chacun (prix du repas). Des plantes ou des coffrets d'eau de toilette sont offertes aux personnes âgées diabétiques.
Chaque membre du CCAS assure la distribution des colis dans son secteur.

VIGILANCE FEU DE FORÊT

L'arrêté préfectoral du 12 mai 2003, relatif à la protection des forêts et des landes contre l'incendie, interdit à quiconque, pendant la période **du 1er mars au 30 septembre**:

- de porter du feu
- d'allumer du feu
- de fumer

à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200m des terrains boisés, plantations, reboisements et landes.
Les bords des voies ouvertes à la circulation publique doivent être débroussaillés sur une largeur de 20m.

CHARDONS

La végétation qui est sur votre propriété relève de votre responsabilité. Il est **INTERDIT** de laisser les plantes empiéter sur la propriété des voisins ou sur la voie publique.
Il est important que cette obligation énoncée par l'Article 671 du Code Civil soit respectée, pour des raisons de sécurité.
Si votre terrain est traversé par des fils téléphoniques ou électriques, vous devez vous assurer que vos arbres, arbustes, buissons et plantes grimpantes n'altèrent pas le bon fonctionnement de ces réseaux.

Nous rappelons aussi que l'arrêté préfectoral du 27 avril 2005 indique que :

« Tous les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder CHAQUE ANNEE, du 1er mai au 31 octobre à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage.
La destruction des chardons devra être terminée au plus tard avant leur floraison. »

VIGILANCE CAMBRIOLAGE : LES SIGNES QUI NE TROMPENT PAS

La gendarmerie nationale alerte sur les signes, plus ou moins discrets, laissés par les cambrioleurs, lors de leurs repérages, sur la façade, le portail, la boite aux lettres ou un endroit visible à l'extérieur des habitations. Ces signes particuliers indiquent si la maison est inhabitée, contient de l'argent, est protégée par une alarme ou un chien, …

A savoir : certains malfaiteurs utilisent d'autres moyens de repérage en déposant des objets tels que des enjoliveurs, des pierres, etc…

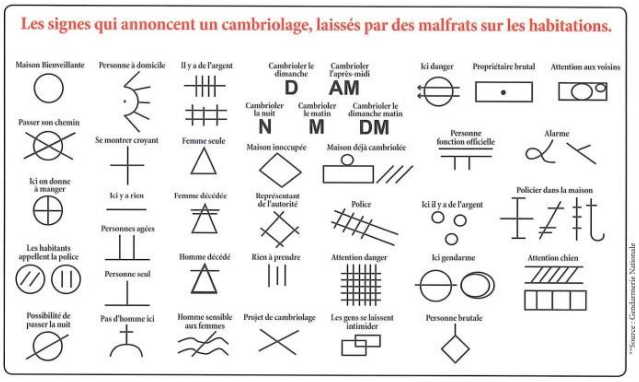

CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2017

Catégorie « maison avec jardin »

1er prix : Mme Madeleine CASTEL
« Le Bignon »
2ème prix : M et Mme Camille CARREAU
« Poubreuil »
3ème prix : Mme Catherine BARRAIS
« 4, Domaine de la Tertrée »

Catégorie « maison sans jardin »

1er prix : Mme Jeannine HERVÉ
« Le Bois Hervy »

CONCOURS CANTONAL DES MAISONS FLEURIES 2017

Cette année la commune de Bruc-Sur-Aff était en charge de l'organisation du concours cantonal.

Catégorie « maison avec jardin »

1er prix : M et Mme Alain SELOSSE
BRUC-SUR-AFF
2ème prix : Mme Marie-Thérèse BRUNET
SIXT-SUR-AFF
3ème prix : M et Mme Philippe CLOTEAUC
BRUC-SUR-AFF
4ème prix : M et Mme André GROSSET
LIEURON

Autres candidats :
Mme Marie TURMEL – SIXT-SUR-AFF
Mme Madeleine BRULAIS – SAINT-JUST
Mme Marie-Thérèse GAUVIN– SAINT-JUST

Catégorie « maison sans jardin »

1er prix : M et Mme Michel JOLIVET
SIXT-SUR-AFF
2ème prix : M et Mme Roger DANET
LIEURON
3ème prix : M et Mme Marie-Madeleine OREVE
BRUC-SUR-AFF
4ème prix : M et Mme Roger LEPAGE
SIXT-SUR-AFF

Autres candidats :
M et Mme Jean-Yves MORICE – SIXT-SUR-AFF
M et Mme Emile MERLET – BRUC-SUR-AFF
M et Mme Ambroise DOUCET – SAINT-JUST
Mme Maryse GUILLEMOT – SAINT-JUST

LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE : ARRÊTÉ SÉCHERESSE

Pour faire face aux conséquences de la sécheresse et au risque de pénurie d'eau, l'ensemble de département est en alerte sécheresse depuis le 12 avril 2017. L'arrêté sécheresse (consultable en mairie) limite ou suspend, pour les professionnels et particuliers, les prélèvements d'eau.

Que dit l'arrêté sécheresse pour les particuliers ?

Sont interdits	Les alternatives
Le remplissage et la vidange des **piscines familiales à usage privé*** * *Sauf si le remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs*	Baignade dans une piscine ou un plan d'eau de son secteur
Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux ou arbustifs, entre 8h et 20h * * *L'interdiction sera peut-être totale courant de l'été. Une restriction pourra également toucher les potagers*	Binage Paillage Récupération de l'eau de pluie
Le lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou recyclage	Lavage dans une station professionnelle équipée d'un système à haute pression ou de recyclage
Le nettoyage des façades, terrasses, murs, escaliers et toitures* * *Sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression*	Appel à un professionnel équipé de lances à haute pression

La reconquête du parc ancien

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
Communauté de Communes du Pays de Redon

Des travaux à réaliser?

Vous êtes propriétaire d'un logement ?
Vous souhaitez réaliser des travaux d'amélioration pour votre habitat ?
Vous possédez un logement vacant ?

Profitez des renseignements gratuits de la Maison de l'Habitat

Pour toutes questions :

La Maison de l'Habitat

66 rue des Douves – REDON
Tél. : 02 99 72 16 06
E-mail : dev.urbain@cc-pays-redon.fr

OPERATION PROGRAMMEE d'AMELIORATION de l'HABITAT

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

CONDITIONS :

- Travaux en faveur de l'ADAPTATION et à l'AUTONOMIE
- Travaux de LUTTE contre la PRECARITE ENERGETIQUE
- Travaux de REHABILITATION de l'ensemble du LOGEMENT

ACCOMPAGNEMENT GRATUIT DES MENAGES

- Assistance et conseils pour les projets de travaux des bénéficiaires
- Diagnostic technique des logements
- Estimation des coûts des travaux et des aides financières
- Assistance au montage des dossiers de subventions

Aides spécifiques au département d'Ille et Vilaine – OPAH- Propriétaires Occupants (hors RU de Redon)

Dossiers ADAPTATION :

- **ANAH : De 30% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon les critères de ressources du propriétaire)
  - *Plafond travaux : 20 000€*
- **CCPR : 10%** du montant HT retenu par l'Anah
  - *Plafond : 1 000€* (pour des travaux d'adaptation au handicap)

Dossiers ENERGIE :

- **ANAH : De 35% à 55%** d'aides sur le montant HT des travaux (selon différents critères dont les ressources du propriétaire)
  - *Plafond travaux : 20 000€*
- **Aide de Solidarité Ecologique : 10%** du coût de travaux subventionnables (aide plafonnée selon les ressources du propriétaire)
- **DEP 35 : 500€** d'aide
- **CCPR : 5%** du montant HT retenu par l'Anah
  - *Plafond : 1 000€*

REHABILITATION THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX

BENEFICIAIRES : Bailleurs sociaux, communes et CCAS du territoire communautaire

CONDITIONS : Logements financés PLAI et PLUS, logements construits depuis plus de 15 ans et classés étiquette E,F ou G

AIDES FINANCIERES : *Financement CCPR*

- Logements financés **PLUS** : 1 600 €/log
- Logements financés **PLAI** : 2 600 €/log

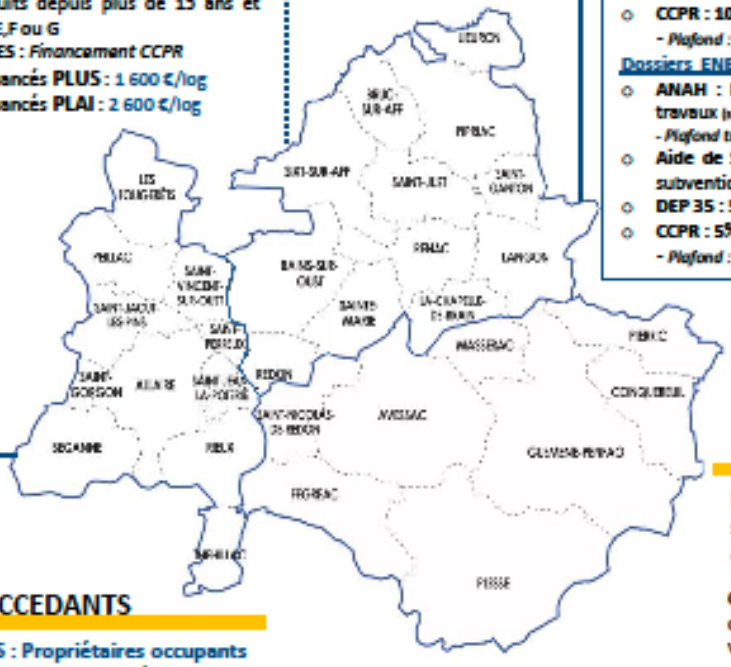

PRIMO-ACCEDANTS

BENEFICIAIRES : Propriétaires occupants

CONDITIONS : Logement situé en centre-bourg ou centre-ville, logement vacant depuis plus de un an, logements construits il y a plus de 50 ans

AIDES FINANCIERES :

- TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE :
  2 500 € / log – *Financement CCPR*

FONDATION DU PATRIMOINE

BENEFICIAIRES : Propriétaires privés, sociétés à caractère familial et copropriétés

CONDITIONS : Logements habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (maison de village typiques, fermes, châteaux…) non protégés au titre des Monuments Historiques (ni classés, ni inscrits), doivent être visible depuis la voie publique

AIDES FINANCIERES : Octroi d'un label ouvrant droit à des subventions et des déductions d'impôt

ATELIER DE FAÏENCE LE PATIAU:
Un nouveau décor aux couleurs printanières et gourmandes

La nouvelle collection est arrivée, son nom : **Décor 802.** Petit clin d'œil à la faïencerie de St Jean de Bretagne où le nom de chaque décor était identifié par un numéro inscrit au dos de la pièce avec les initiales du décorateur.
De cette tradition, l'Atelier de Faïence, chantier d'insertion porté par la Communauté de Communes du Pays de Redon, perpétue les valeurs d'un artisanat de qualité. Le travail est entièrement réalisé à la main, de la terre à la décoration. Cette nouvelle collection est déclinée en couleurs pastel qui évoquent la gourmandise : *chocolat, barbe à papa, pistache, pêche, menthe glaciale, réglisse, guimauve, …*

Venez découvrir ou redécouvrir l'ensemble des créations de l'atelier à la boutique du Patiau de Saint Jean La Poterie. Vous y trouverez une production de vaisselles proposant des symboles forts de la Bretagne mais aussi des graphismes plus contemporains.
Sophie Blanchard et toute son équipe vous y accueillent les mercredi, jeudi et vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h ainsi que le samedi de 14h30 à 17h30.

ATELIER DE FAIENCE LE PATIAU,
2 Rue du Calvaire 56350 Saint-Jean-la-Poterie
☎02 99 71 25 39

TOURISME / MAISON NATURES ET MÉGALITHES

Cet été, la Maison Nature et Mégalithes vous propose de découvrir : « Traces du Temps » une exposition temporaire dont le fil conducteur est la matière, témoin du temps qui passe. Sous la forme de trois expositions, le bois s'impose comme intemporel : bois flotté, bois usé, bois travaillé, bois outil…
Le temps s'écoule, l'homme vit, laisse une empreinte avec laquelle la nature compose et réinvente un nouveau paysage. L'artiste s'en empare et lui donne une seconde vie.

Les horaires

Juin	de 14h à 17h30 Samedis, dimanches et jours fériés Horaires réduites en raison des travaux en cours
Juillet et août	de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 du Mardi au Dimanche
Septembre	de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 les Samedis et Dimanches

Nouvelle muséographie : Juillet 2017

Informations pratiques

LE SYNDICAT DES EAUX DE PORT DE ROCHE

Le Président du syndicat communique….

Selon l'UFC Que Choisir et Ouest France, l'eau du robinet serait médiocre sur le SIE de Port de Roche. En cause, les teneurs en nickel trop élevées : 25% d'analyses non conformes entre février 2014 et août 2016, soit 2 analyses sur 8. C'est vrai si l'on ne regarde que cette courte période.

Ce qui n'est pas dit, c'est que seules 2 analyses non conformes ont été relevées sur ce paramètre depuis 2006, justement durant la période étudiée par UFC Que Choisir. Le taux de non-conformité sur 11 ans s'établit à seulement 4%, ce qui fait donc de l'eau distribuée par le syndicat une eau de bonne qualité.

Non-dit également, les 2 non-conformités apparaissent sur le 1er litre d'eau prélevé alors que les analyses réalisées après avoir laissé l'eau couler sont toutes conformes et de loin. L'ARS confirme ainsi que le nickel retrouvé dans les analyses ne provient pas de l'eau distribuée par le syndicat dont 93% des conduites sont en matériaux plastiques (PVC, PEHD) mais du relargage des conduites privées après compteurs et des appareils de robinetterie sur lesquels le syndicat n'a aucune possibilité d'action.

DÉCHETS PIQUANTS-COUPANTS

Déchets Piquants-Coupants

TROUVER

le point de collecte le plus proche de chez vous :

Allaire	19, rue de la Libération	**En pharmacie**
Avessac	3, place de l'Eglise	**En pharmacie**
Bains-sur-oust	8, rue de la poste	**En pharmacie**
Beslé-sur-Vilaine	38, rue du Général de Gaulle	**En pharmacie**
Guémené-Penfao	33, rue de Beslé	**En pharmacie**
Langon	41, grande rue	**En pharmacie**
Pipriac	les vallées du couchant	**En déchèterie**
Redon	12, rue des Etats	**En pharmacie**
Redon	17, rue Saint-Michel	**En pharmacie**
Redon	19, grande rue	**En pharmacie**
Redon	Centre commercial Cap'nord	**En pharmacie**
Rieux	14, rue des Trinitaires	**En pharmacie**
Saint-Jacut-les-Pins	9, rue des moulins	**En pharmacie**
Sixt-sur-Aff	route de Bruc-sur-aff	**En déchèterie**

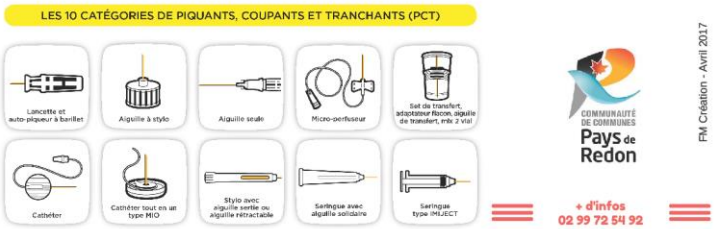

LA MISSION LOCALE

Vous pouvez rencontrer votre conseillère en insertion sociale et professionnelle, Marie PICARD.
Appelez la Mission Locale au 02.99.72.19.50.
Un rendez-vous vous sera proposé lors de ses permanences.

La Mission locale, qu'est-ce que c'est ?

L'objectif de la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine est de favoriser l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire et de lutter contre leur exclusion. Elle intervient dans les domaines de :

- **L'emploi** : aide et soutien dans la recherche d'emploi (rédaction de CV, lettres de motivation, recherche d'offres, etc.), mise en relation avec des employeurs, accès aux contrats aidés, création d'activité, parrainage vers l'emploi, etc.
- **La formation** : information, accompagnement au projet de formation et validation, demande de financement, etc.
- **La santé, le logement** : information sur le logement et la santé (mutuelles, etc.), soutien psychologique, etc.
- **La mobilité** : mise à disposition de cyclomoteurs, aide au passage du permis, etc.
- **L'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** : séjours de vacances et tarifs préférentiels, etc.
- **Les aides financières** (sous critères de ressources) : liées à la subsistance, aides à la mobilité (permis de conduire, déplacements professionnels, etc.), frais de formation, démarches de santé, etc.

Atelier code de la route

La Mission locale accompagne les jeunes dans l'accès au permis de conduire depuis de nombreuses années maintenant : aides financières, conduite supervisée...
Le fameux sésame vers l'emploi ne s'obtient pas toujours aisément et le code de la route reste une étape préalable indispensable et obligatoire. Cette épreuve est parfois difficile pour certains jeunes, c'est pourquoi la Mission locale organise depuis 2 ans des ateliers « code de la route » avec l'appui d'un moniteur d'auto-école.
Les séances s'adressent aux jeunes inscrits à la Mission locale et sont entièrement gratuites. Elles se déroulent tous les jeudis de 14h00 à 15h30 dans nos locaux (3 rue Charles Sillard à Redon).
« Réviser en petit groupe avec l'aide du moniteur », voici l'esprit de cet atelier. Celui-ci remporte désormais un véritable succès puisque plus d'une cinquantaine de jeunes y ont déjà participé cette année.

Du lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h 30
et le vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h

MISSION LOCALE
3 Rue Charles Sillard - CS 60287
35602 REDON CEDEX
Tél : 02 99 72 19 50 - Fax : 02 99 72 34 64
Site : www.ml-redon.com

ADMR DE PIPRIAC

l'ADMR de PIPRIAC présente auprès de toutes les familles...

CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL Accepté

- Grossesse
- Naissance
- Famille recomposée
- Famille nombreuse
- Hospitalisation
- Séparation
- Maladie...

50% Réduction / Crédit d'impôts

A certains moments de la vie on a besoin d'une aide à domicile...

avec des aides financières...

ALLOCATIONS FAMILIALES

msa santé famille retraite services

Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT

... pour des tarifs abordables

De **0,26€ à 11,88€** de l'heure pour les allocataires CAF*
De **0,30€ à 15,50€** de l'heure pour les allocataires MSA*
*(*en fonction du quotient familial)*

l'ADMR de PIPRIAC c'est aussi :

la **garde d'enfants** à domicile, l'**aide à domicile** tout public, les **soins infirmiers** tout public, la **halte-garderie** les p'tits d'homs, la **téléassistance**, l'**animation** et ... bientôt le **portage des repas**

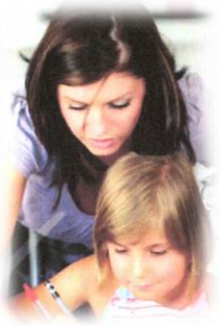

***
Association loi 1901 à but non-lucratif, présente à vos cotés depuis 1972
***

Tél. : 02.99.**344.544**

ADMR Maison de santé 44 rue du Général De Gaulle 35550 PIPRIAC

Nous vous accueillons du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30

www.admr-pipriac.fr .com/admrpipriac

Vie associative

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2ème SEMESTRE 2017			
DATES	**ORGANISATION**	**MANIFESTATIONS**	**LIEUX**
9 septembre	ESCP Volley	20 ans du Club	Salle de Cojoux
23 septembre	Classes 7	Repas des classes 7	Salle de Cojoux
30 septembre	Comité des fêtes	Soirée cabaret	Salle de Cojoux
6 octobre	UNC Section Saint-Just	Journée vendanges	Chalonnes Sur Loire
7 octobre	Municipalité	Repas des ainés	Salle de Cojoux
14 octobre	Entre Palis et Mégalithes	Trail	Salle des sports
28 octobre	ARIV	Repas	Salle de cojoux
18 novembre	UNC Section Saint-Just	Repas	Salle de Cojoux
25 novembre	Comité des fêtes	Téléthon	Salle de Cojoux

L'A.R.I.V *(**A**ssociation **R**éunionnaise d'**I**lle-et-**V**ilaine)*

Au cours de la soirée du 13 mai 2017, organisée à la salle de Cojoux, les personnes ont pu apprécier les spécialités réunionnaises : le repas, la musique, la danse avec les enfants qui ont aussi participés et le groupe ZéKly BourBon. Merci à tous pour votre présence.
Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine soirée qui se déroulera le 28 octobre 2017.
Si vous souhaitez participer aux soirées de l'association en tant que bénévoles merci de contacter l'association au 0299719063 ou 0620967334.
L'association réunionnaise anime vos repas, anniversaires, soirées, baptêmes, mariages...

Le président, Raphaël JOACHIM.

AMICALE DES PARENTS DE L'ECOLE PUBLIQUE

Certains des projets menés cette année par les 101 élèves de l'école de St Ganton (dont les 40 enfants de St Just) :

Au temps de la Préhistoire : sortie à Saint-Just sur le site mégalithique et animation au CPIE ; visite du forgeron de Saint-Ganton pour les CE1- CE2

Au fil du temps : sortie à Nantes avec visite des Machines de l'Ile et du Muséum d'Histoire naturelle pour les CE1-CE2 et les GS-CP

Sortie à Rennes pour les PS-MS : dans le métro !

A la découverte des métiers (PS - MS) : visite des commerces de Saint-Ganton, de la mairie, du forgeron, de l'aérodrome de Bains s/ O, d'une ferme de Saint-Ganton.
Interventions de parents dans la classe pour présenter leur métier.

Un projet sur l'Opéra en CM1-CM2 : Les CM1-CM2 ont pu visiter l'Opéra de Rennes, assister et participer à un opéra : Carmen.
Site Ouest France: https://frama.link/carmen

Semaine des mathématiques : organisation d'ateliers interclasses sur les mathématiques dans l'art avec réalisation d'œuvres des élèves

La visite du musée des Beaux-Arts de Rennes pour les CM1-CM2 et les PS-MS

L'Amicale organise tout au long de l'année des événements conviviaux mêlant parents, enseignants et enfants (chasse aux œufs, repas de l'amicale, vide-grenier, théâtre...).

Un café d'accueil vous sera offert à la rentrée à l'école, pour permettre à tous de se rencontrer et de bien commencer l'année scolaire.

Contact / Renseignements / Inscriptions
Amicale de l'Ecole Publique : 06 11 59 71 11
Mme HERVY, directrice de l'école, est au bureau chaque jeudi.
Tel : 02 99 70 10 98 ou Mail : ecole.0352844b@ac-rennes.fr /
Plus de renseignements sur le site internet de l'école : www.ecole-stganton.ac-rennes.fr

L'APEL (**A**ssociation des **P**arents d'élèves de l'**E**nseignement **L**ibre)

Noël

A la rentrée des vacances de Noël, les élèves ont eu la surprise de découvrir de nombreux cadeaux au pied de leurs sapins de Noël. (livres, instruments de cirque, draisienne, jeux éducatifs et pédagogiques...)

L'Epiphanie

Mi-janvier, les APEL du RPI Saint - Melaine (écoles Renac - La Chapelle de Brain - Saint Just) ont offert les galettes des rois aux enfants et à leurs parents. Les fèves des Lapins Crétin de la boulangerie'' Les Gourmandises de Saint Just'' et les Grenouilles de la ''Boulangerie Guilbaud'' de Renac ont été appréciées par la vingtaine de rois et de reines de la soirée.

Vite, nos paniers!

Notre chasse aux œufs de Pâques s'est déroulée le dimanche 02 avril dans le parc du Château du Val à Saint-Just. Quelques 70 enfants y ont participé pour chercher environ 1200 œufs. Tout cela avec un soleil printanier fort apprécié; Merci aux parents et aux enfants pour leur participation ainsi qu'à Mme SAINI pour la mise à disposition du parc. A l'année prochaine.

Cirque

Cette année, place au cirque ! Mené sur le RPI, il a permis à 173 enfants de s'initier aux arts du cirque pendant une semaine avec la Famille STEY avant de faire une représentation devant leurs familles.

A vos papiers !

La collecte de papiers continue pour le plus grand plaisir des recycleurs! Cette collecte s'effectue le dernier samedi de chaque mois (sauf juillet) au sein de l'école Notre-Dame à Saint Just pour l'instant. Vous trouverez aussi un container sur cojoux près du terrain de foot pour ceux qui désirent faire leur dépôt plus régulièrement.

Kermesse

Le mois de juin est, comme à l'accoutumée, le mois de notre kermesse. Le thème du cirque a aussi été retenu pour suivre le projet du RPI avec comme nouveauté de la faire en commun entre Renac – Saint Just. Pour une première, les enfants, les maîtresses et les parents ont été satisfaits.
Cela a permis à nos enfants, en collaboration avec les maîtresses, de proposer un très beau défilé dans le bourg de Saint-Just avec de jolis chars réalisés par les parents et membres APEL. Une petite compétition discrète qui a montré de très beaux résultats. Ensuite, place au spectacle des enfants. Cette journée fût une journée très importante pour eux et souvent l'occasion de se retrouver en famille et entre amis pour participer au repas et aux différents stands proposés.

Si nous pouvons offrir des livres, des jeux, du matériel pédagogique à moindre coût, aider les parents d'élèves pour le financement des sorties scolaires et projet, aider à la rénovation de l'école, c'est grâce aux manifestations (vente de chocolats, gâteaux, repas, kermesse...) qui ne pourraient pas être mises en place sans le soutien et la participation active des bénévoles. Et c'est aussi grâce à vous tous qui participez aux ventes et aux actions. L'APEL remercie donc tous les parents d'élèves, leurs familles et amis, la municipalité ainsi que tous ses membres APEL et ceux de l'OGEC qui restent à nos côtés pour nous aider.

Merci à vous tous et bonnes vacances.

Et si Swann n'avait pas bu une tisane de Tilleul avec des madeleines ?

En 1698, Sully n'avait probablement pas imaginé le succès qu'aurait son ordonnance obligeant la plantation de **Tilleul sauvage** pour représenter la pérennité du pouvoir royal à l'image du Tilleul d'Ivory (Jura) planté en 1477, en l'honneur du mariage de Marie de Bourgogne avec l'empereur Maximilien d'Autriche. La volonté d'Henri IV était aussi de reboiser la France suite aux défrichements trop importants, les problèmes d'écologie ne sont pas récents... C'est ainsi que d'imposants « **Tilleuls de Sully** » font leur apparition sur les places de nombreux villages à proximité des églises. En 1793, les sans-culottes français transformèrent ce symbole monarchique en celui de la justice : ces « arbres de la liberté », représentant l'an I de la République. Cet usage ornemental est à rapprocher de la facilité du marcottage de ses nombreux rejets, à sa croissance lente et soutenue et de ses aptitudes à supporter la taille. Ainsi, originaire du Sud et Ouest de Chine, le **Tilleul d'Europe** couvre désormais les collines du centre et l'est de l'Europe. Présent dans une grande partie de la France, le **Tilleul des bois** se plaît dans des sols fertiles plus ou moins secs, mais reste à l'état disséminé, mais peut être parfois abondant en formant presque des peuplements, comme dans l'Oise.

En hiver, cet arbre caduque, laissera apparaître de nombreuses branches formant une couronne ovoïde.
Au printemps, le **Tilleul à petites feuilles (***Tilia cordata* Mill. **)** produira de jeunes rameaux brun à rouge, sur lesquels apparaîtront de petites feuilles alternes, distiques et à limbe inégalement denté, en forme de cœur inversé à la base. Le **Tilleul cordé** se caractérise notamment par des touffes de poils roux à l'aisselle des nervures principales.
Au début de l'été, lors des chaudes journées, sa floraison apportera des effluves enivrantes sur les places publiques. Transformant la place en un lieu tout bourdonnant, la profusion de corymbe de fleurs jaune-verdâtres, va attirer les abeilles qui fabriqueront un miel jaune orangé à douce saveur parfumée. Toutefois, gare à celui qui stationnera dessous : on raconte que lorsque la nuit tombe, l'arbre envoûte les voyageurs grâce à la forte senteur de ses fleurs ; malheureux sont ceux qui décident de passer la nuit à son pied… Au crépuscule, elfes et fées qui s'y sont abrités toute la journée se réveillent et se livrent à une sarabande effrénée. Plus prosaïquement, il faut savoir que le pollen est allergisant et que les pucerons se gavent de la sève et rejettent un miellat collant sur les feuilles, puis sur votre voiture !
A la fin de l'été, ce sera de longues bractées membraneuses que vous verrez tournoyer comme de petits hélicoptères disséminant au gré des vents de petites capsules globuleuses à 1 ou 2 graines.

Avec un bois blanc, tendre et homogène, le **Tillau** est recommandé pour les travaux de moulure, sculpture, de modelage et de boissellerie. Travaillant peu, il était aussi très utilisé pour fabriquer les icônes des peintres "primitifs" des écoles du sud de l'Europe. Mais c'est surtout au XIIIe siècle que se développe une petite production d'écorce de **Til**, riche en fibres longues, tenaces, très durables, aptes à faire des cordes principalement destinées aux puits et aux amarres de bateaux. Ces cordes, appelées aussi "Tilles", sont l'origine étymologique du verbe teiller signifiant l'action de rouissage de fibres végétales et des mots dérivés. Tandis que les Iroquois et les Saulteux consommaient les jeunes pousses et les rameaux, crus ou cuits (avant que les fibres ne se soient développées!) ; les européens se servaient des fruits comme succédané du café, ou pour produire une huile comestible. On consommait les feuilles séchées et réduites en une farine verte très nutritive, qui mélangée à de la farine d'orge donnait du pain pendant la seconde guerre mondiale. On peut aussi les utiliser comme fourrage pour le bétail : comme on peut dire dans le pays de Redon au moment de la Teillouse : « tout est bon dans le cochon »...euh non dans le Tilleul !

Enfin, les tisanes de fleurs de **Tilleul mâle** sont très connues pour lutter contre les insomnies, les troubles nerveux légers ; c'est surtout l'aubier de l'écorce riche en mucilage (fraxoside et flavonoïde) qui confère à cette plante des propriétés émollientes et adoucissantes pour calmer les brûlures, les plaies et gastrites. Ses infusions stimulent les fonctions d'élimination rénales et la vésicule biliaire. Reste à savoir si c'est pour des aigreurs d'estomac que Proust nous a décrit les madeleines de la tante de Combray trempées dans une tisane de tilleul dans son œuvre « Du côté de chez Swann » ou pour remplir sa page blanche !

Pour tous renseignements envoyer un mail à : botaplus@free.fr

Ou écrire à : Association Botaplus - Gaël GICQUIAUD - Bocadève - 35550 Saint-Just

Prochaines sorties botaniques *sur http://botaplus.fr/ actualites.html*

- dimanche 30 juillet 2017 : « A la découverte du Don, des plantes... » à Guémené-Penfao (44290)
- dimanche 20 août 2017 : « Jolie fleur, dis-moi qui tu es ? » à Guipry (35480)

Pour tous renseignements envoyer un mail à : botaplus@free.fr
Ou écrire à *: Association Botaplus - Gaël GICQUIAUD - Bocadève - 35550 Saint-Just*

GROUPE SAINT-YVES

Avec deux équipes séniors cette année les objectifs fixés en début de saison par les joueurs eux-mêmes ont été atteints.

En effet l'équipe A accède à la D2 la saison prochaine. L'équipe B partit de D5 en début de saison aussi a monté en D4 à la mi saison et a réussi à se maintenir pour l'année prochaine grâce au travail de tous. Merci à nos dirigeants Xavier QUÉRARD, Gilles DUPRÉ et Anthony PATY ainsi qu'à nos bénévoles arbitres et bénévoles qui sont présents tous les dimanches.

Cyrille BOUREL, Président du G.S.Y Saint Just, donne ses félicitations à tous pour cette belle année. Les joueurs ont répondu présent aux entrainements et le travail a payé.

Les vétérans avec un manque d'effectif cette année ont réussis à faire leurs matchs. Mais 4 à 5 joueurs de plus n'aurait pas été de trop. Merci à Philippe MAHAUD pour son investissement.

Pour ceux désirant prendre une licence n'hésitez pas à nous contacter pour prendre du plaisir le vendredi soir.
Le Groupe Saint Yves de Saint Just, lors de sa soirée grillades de fin de saison le 20 juin, a tenu à remercier tous particulièrement Robert DALLÉRAC, Bruno DALLÉRAC et Rémy CHEVAL par une remise officiel de médaille du District qui était représenté par le président Philippe DEYONDRE. En effet à eux trois ils cummulent 75 ans de bénévolat au sein du club. Merci à eux et on repart pour la même !

Gilles DUPRÉ remercie beaucoup tous les bénévoles qui ont donné de leurs temps pour la réussite de notre 5ème tournois U17.
32 équipes de 6+2 étaient présentes.
Cette année les clubs avaient le nom d'une équipe aillant participé à la Championne League (Juves, Barcelone, Real Madrid, PSG, Monaco...)
45 ramasseurs de balles toute la journée sur nos 4 terrains 80 bénévoles en tout
Vainqueurs 2017 : FCAV Redon contre AURAY aux pénalties.

SOIREE CABARET-THEATRE

Animée par la troupe Act' à Bain

Samedi 30 Septembre à 20H30

Salle de Cojoux

Entrée : 7 €

Buvette sur place

Inscriptions sur réservation jusqu'au 07/09/2017
dans les commerces de Saint-Just
Contact tél : 06 13 52 82 93 ou 06 30 63 48 48

✂----------

Monsieur et Madame ……
Commune : ……

Réservent pour la soirée Cabaret-Théâtre du 30/09/2017 :
Nombre de personnes ……**x 7 € =** ……..

Mode de règlement par : ……

ENTRE PALIS ET MÉGALITHES

Septième édition cette année du Trail Relais Entre Palis et Mégalithes, l**e samedi 14 Octobre**, départ et arrivée au terrain des sports à Saint-Just. Les formules sont revisitées cette année, les courses se déroulent le samedi et non plus le dimanche, avec un parcours réduit à 51 km, Avec une boucle à Saint-Just, un parcours pour Saint-Just Renac, et un autre Renac Saint-Just. Les formules en individuel 8, 16, 35 et 51 km, et en relais à 3 : 51 km. Les parcours de 8 et 16 km sont sur Saint-Just, les 35 et 51 sont sur Saint- Just et Renac.

Autre nouveauté cette année, un repas festif organisé par les parents des écoles de Saint-Just et Renac, et animé par les Sorties de Bain. Le repas sera ouvert sur réservation aux coureurs et aux bénévoles.

Chaque année, de plus en plus de coureurs viennent en groupe, que ce soit en club ou en famille, n'hésitez pas vous aussi à venir !

Plus d'une centaine de bénévoles des communes de Saint-Just et Renac sont mobilisés pour cet événement, un grand merci à eux, rendez-vous le samedi 14 octobre !

contact@entrepalisetmegalithes.com
www.entrepalisetmegalithes.com

Des produits locaux, frais et sains

Animation : Cette automne, un atelier cuisine sera organisé autour des légumes de saison.

Manger sain, local, équitable à un coût raisonnable c'est possible.

Face aux questions que posent les pratiques de l'agro-industrie aujourd'hui et à la nécessité pour chacun de satisfaire ses besoins de base, les AMAP apportent des solutions concrètes pour maintenir l'emploi local, ainsi qu'une alimentation saine et variée.

Venez nous rejoindre si vous voulez :
-soutenir une agriculture durable
-limiter les transports de marchandise
-manger de bons produits de saison
-agir pour l'emploi local
-rencontrer du monde
-échanger des recettes
-participer aux animations

Les produits hebdomadaires:

- **Légumes** : paniers hebdomadaires avec la SCEA Nevoux-Renaud, St Ganton
- **Œufs** : Philippe Rouxel, Rieux
- **Pain** : Boulange des 5 sens, Guipry

Les produits bi-Mensuels:

- **Fromage** : SCEA La Pinais Messac

Les produits Mensuels:

- **Poulets** : Chantal Pouly, St Just

Les produits Ponctuels :

- **Veau, boeuf**: Christian Guemené, St Just
- **Boeuf:** Pascal Pouly, St Just
- **Agneau** : Franck Geffray Saint Anne
- **Tisane** : Très petit jardin, Saint-Anne
- **Fraises** : Simon Reuzé, Sixt
- **Framboises** : Martine Houssin, Saint-Just
- **Pommes** : Frédéric Van Poulle, Guichen
- **Pâtes, farine** : Jérémy Renaud, St Anne

Toutes les infos sur notre site internet : www.justamapporte.net
Pour nous contacter par e-mail : **contact@ justamapporte.net -** Par téléphone : 06 84 97 04 67
Distribution le vendredi de 17h30 à 19h – Le Souchais à Saint Ganton

MEGALITHES'STORM

Le Club des Mégalithes'Storm Vice-Champions de France de Palets sur Planche en Bois 2016/2017 !!!

Superbe performance cette année pour l'équipe 1ère en 1ère Division qui finit sur le podium avec une belle 2ème place.
La 2nde équipe qui évoluait en 2ème Division rejoindra la 3ème Division l'an prochain mais avec une belle motivation.

18 Mars 2017
Le Club de Palets des Mégalithes'Storm a accueilli la 3ème manche du Chamiponnat de France de Palets Interclubs 2016/2017 dans la salle des sports, journée de compétition pour les Clubs de 2ème et 3ème Division soit 96 joueurs venant de Lanrelas, Fougères, Vitré…

4 Juin 2017
Le concours annuel s'est déroulé au terrain des sports dans une ambiance qui s'est voulue très conviviale et très communale.
22 joueurs se sont rencontrés le matin et 38 équipes l'après midi dont 20 équipes communales et footballistiques. Merci à tous pour cette belle participation, nous vous attendons aussi nombreux l'année prochaine…
Les vainqueurs du matin sont :
4/12 : Mr Le Gal Goulwen face à Mr Gauthier Thomas
3/12 : Mr Robert Frédéric face à Mr Dallérac Jean-Michel
2/12 : Mr Rehel Nathan
Les vainqueurs de l'après-midi :
4/12 : Mr Robert Frédéric et Mr Porcon Pascal face à Mr Coquemont et Mr Berthier Philippe
3/12 : Mr Dallérac Bruno et Mr Debray Grégory face à Mrs Helligon Père et Fils
2/12 : Mrs Christian et Bernard face à Mr Pinel et Mr Simon
Communal : Victoire des juniors Le Gal Erwann et Bellamy Jules face à Mme Gauvin Hélène et Mr Bourel Cyrille

TENNIS CLUB DE COJOUX

La saison 2016/2017 est terminée.
Merci à tous les licenciés pour leur assiduité tout au long de l'année, aux joueuses et aux joueurs pour leurs participations aux divers championnats.
Cette année, le tennis club a engagé au printemps une équipe féminine et une équipe masculine, nos filles âgées de 18 ans ne pouvant s'inscrire en championnat.

Après un championnat individuel plein de promesses, l'équipe masculine coachée par Yannick, a eu un peu plus de difficultés devant défier des garçons plus âgés. Félicitations à tous !
Une petite pensée à Tom, dont la seconde partie de saison a été gâchée par une blessure, bon rétablissement et reviens nous en forme en septembre !

Deuxième année de championnat par équipes pour les plus jeunes de nos filles. L'équipe encadrée par Hélène s'est très bien défendue et a porté haut les couleurs de notre club.
Bravo à Maëva, Louenn, Laura et Léonie pour leur parcours et les progrès réalisés.

Si nos jeunes ont particulièrement brillé tout au long de la saison, c'est surtout grâce à Aurélien FLECHE animateur sportif de l'Office des sports.
Merci à Aurélien, pour sa patience, sa gentillesse, son dévouement et ses compétences tennistiques.

Merci à nos coachs d'avoir suivi nos jeunes pendant tous ces week-ends.

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Régional a lancé lors de la saison 2008/2009 le « chèque sport » qui a permis aux jeunes de 15 à 19 ans de bénéficier d'une réduction de 15 euros pour toutes licences prises dans un club. A compter de la saison prochaine, la région Bretagne a souhaité proposer de nouvelles orientations et a décidé d'arrêter ce dispositif.

Nous avons décidé de la création d'une carte d'adhésion au Tennis Club pour toutes personnes désireuses de pratiquer le tennis, sans pour autant être licenciées. Cette adhésion d'un montant de 15 euros à l'année vous permettra d'accéder gratuitement aux infrastructures du club (cours extérieur et intérieur) mais pas aux entraînements dirigés par un animateur sportif.

Afin de faciliter l'accès à la salle de sport et au cours extérieur aux licenciés du club, les clefs sont toujours disponibles au bar des Landes.
Quant au cours extérieur, il est accessible aux non adhérents et non licenciés moyennant une participation de 2 euros de l'heure.
Bonnes vacances à tous et rendez-vous en septembre prochain pour une nouvelle année sportive.

Le bureau du Tennis Club de Cojoux

UNC SECTION SAINT-JUST

Le lundi matin 8 mai, les anciens combattants des sections UNC de Saint-Just et de Saint-Ganton étaient réunis au monument aux morts de Saint-Just, pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale, afin de perpétuer la mémoire des soldats tombés pour la France. Deux jeunes enfants ont participé à cette cérémonie: Zoé a lu un texte relatant cet armistice du 8 mai 1945 et Hugo a déposé une fleur (bleu, blanc, rouge), symbole de la liberté.
A l'issue de cette cérémonie, Jean Pierre CHEVREL, vice-président de la section UNC de Saint-Just, représentant le président Roger LEGENDRE (excusé), Claude LEMÉ (soldat de France), a décoré, de la reconnaissance de la nation, Joseph GUINGENÉ, ancien combattant d'AFN.
Michel Evain a reçu la médaille d'argent du mérite de l'UNC. Gérard BAUDU, Lucien PEIGNEY, Albert BOUREL, Denis BAILLY et Pierrick VIGNON ont également reçu la médaille UNC-Soldat de France en présence de Jean LAURENT, président de la section UNC de Saint-Ganton, et de Daniel MAHÉ et Philippe LOUET, respectivement maires de Saint Just et Saint-Ganton.

VERT EMERAUDE

Cours collectifs Yoga :

L'association « Vert Emeraude » continue ses cours de yoga à Parsac.
Nous sommes très heureux de poursuivre ces séances, année après année, offrant ainsi aux participants des moments de détente, de retour à soi, de respiration, mais aussi de silence.
Ces pauses bienfaisantes n'oublient pas les ouvertures qu'elles suscitent vers l'intérieur, le calme et la sérénité, et tout le travail au niveau corporel.
En effet cette pratique, douce et progressive, nous permet de garder notre corps en forme et en souplesse aussi longtemps que possible tout en lui permettant de s'épanouir comme de se renforcer au niveau immunitaire.
Ainsi bien des petits maux disparaissent dans les séances et lors d'une pratique régulière.

Si vous ne connaissez pas cette activité, il vous est possible de venir faire une séance de découverte à tout moment pour voir comment les séances sont menées et si cela convient à votre rythme ou à votre souhait.
Ensuite vous pourrez intégrer un groupe, même en cours d'année, car la pratique est adaptée aux possibilités de chacun(e).

La rentrée de septembre se fera pour le mardi : le 19 septembre (15h-16h30) et pour le jeudi : le 21 septembre (18h30-20h)

Cours Particuliers - Suivi individuel :

Nous avons par ailleurs, grâce notamment à la sophrologie, mis en place des suivis individuels ou des cours particuliers qui s'adressent aussi bien aux enfants, aux adolescents qu'aux adultes.
En effet il arrive que l'on ait besoin de temps pour s'occuper d'un problème précis, d'une difficulté personnelle liée aux difficultés de la vie (stress, tensions, changements de situation, examens,…).
L'objectif principal de ces suivis est de vous permettre de parler et d'exprimer ce qui parfois reste bloqué au dedans, puis d'aller à la racine profonde de ces tensions intérieures pour les rencontrer et les dissoudre.

Pour plus d'information sur ces séances, merci de consulter le site : soufflesdevies.jimdo.com

Programme annuel à SAINT-JUST:

Activité Yoga et Relaxation :
- Le mardi de 15h à 16h30
- Le jeudi de 18h30 à 20h

Jacky Ripoche, président et animateur
Parsac 35550 SAINT-JUST
Tél. : 02 99 72 01 48
Mail : jacky.ripoche@orange.fr

F.A.R (FOYER D'ANIMATION RURAL)

Anciens métiers et savoir-faire -Bois travaillé

Le FAR s'associe avec le Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine pour organiser une animation autour de ce thème qui se déroulera à la Maison Nature et Mégalithes pendant tout le mois de septembre 2017 et jusqu'au dimanche 1er octobre inclus.

Nous avons déjà sélectionné près de 80 photos anciennes et de nombreux outils anciens (forge, travail à la ferme, menuiserie, sabotier….). Si vous disposez de photos ou d'outils n'hésitez pas à contacter le FAR, nous nous ferons un plaisir de les exposer.

L'exposition

Faire du cidre, fagoter, forger, fendre l'ardoise, tailler, brûler d'la goutte, faire
des paniers … ces savoir-faire font partie du « génie populaire », souvent transmis de génération en génération.
Objets, outils, photos, films… toutes ces traces invitent le public à découvrir ou redécouvrir ces gestes.
Vous êtes cordialement invités à la veillée-causerie **le samedi 2 septembre à 20h30** à la Maison Nature et Mégalithes (témoignages, chants et contes sur cette thématique).

Les horaires

Septembre et le dimanche 1er octobre
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
les Samedis et Dimanches

ST-JUST CLASSES

SAMEDI 23 SEPTEMBRE

10H30 messe
11h45 photo derrière la mairie
12h30 repas salle de Cojoux

Inscription à remettre dans les commerces de st Just et en mairie (impérativement avec le règlement et avant le 16/09)

MENU

apéritif
colin au beurre blanc
(riz/julienne de légumes)
suprême de pintade
(galettes carottes-brocolis / gratin de pommes de terre)
fromage
trilogie de desserts
vin
café

enfants jusqu'à 12 ans:
poulet
pommes de terre sautées
glace

Soir 19h : Buffet froid

Nom/Prénom ..... N° de téléphone .....

Journée entière	adultes	x 45 €	enfants	x 17 €
Midi uniquement	adultes	x 30 €	enfants	x 10 €
Soir Uniquement	adultes	x 15 €	enfants	x 7 €

Total..... € *(chèque à l'ordre de « Bar des Landes »)*

FÊTE DE L'AGRICULTURE

La fête de l'agriculture 2017 se déroulera cette année à Sixt-sur-Aff, sur un plateau d'une quarantaine d'hectares aux portes de Pipriac le 19 et 20 Août. La finale départementale de labour aura lieu le dimanche 20 Août.
En amont de la fête, nous nous retrouverons le 1er Juin à la salle de Maure de Bretagne pour notre soirée débat qui aura comme thème cette année « Le rôle de l'Agriculteur dans l'assiette du consommateur ». Différents intervenants seront présents afin d'échanger ensemble sur la santé publique.
Lors de cette fête nous allons pouvoir présenter différentes animations pour les enfants et les adultes. La fête commencera donc le vendredi soir par une soirée comique à Pipriac.
Elle se poursuivra le week-end où nous proposerons différentes animations pour les enfants (maquillage, tracteur à pédales, mini-ferme, trampo élastique...). Et pour les plus grands, la traditionnelle messe des laboureurs le dimanche avec le concours de labour départemental, le moiss batt show, baptême en hélicoptère et nous retrouverons de nombreuses animations.
La journée du samedi soir se terminera par une soirée festive avec un concert, une manche de moiss batt show nocturne, un feu d'artifice et une soirée DJ

Sur le terrain de la fête, il vous sera proposé de la restauration rapide tel que galette saucisse, frites, crêpes, ainsi qu'un repas sous chapiteau le samedi et le dimanche midi.
Comme chaque année, nous aurons besoins de nombreux bénévoles. Nous vous donnons donc rendez-vous le 19 et 20 Août à Sixt sur Aff.
La commune de Saint-Just participe à cette fête par l'attribution d'une subvention de 500€

PAROISSE SAINT AMAND DE L'AFF

MESSES DOMINICALES :

	Bruc/Aff	Lohéac	St Ganton	St Just	Pipriac	Sixt/Aff
1° dimanche	**9 h 30**				**11 h 00**	**10h30**
2° dimanche		**9 h 30**			**11 h 00**	
3° dimanche			**9 h 30**		**11 h 00**	**9 h 30**
4° dimanche				**9 h 30**	**11 h 00**	
5° dimanche	**Une seule messe à 10 h 30 à Pipriac**					
Samedi soir	A 18 h.(horaire d'hiver) ; 18h30.(horaire d'été) : à St Séglin, les semaines impaires ; à Lieuron, les semaines paires					

PERMANENCE :

Tous les jours (sauf le dimanche) de 10 h à 12 h. En dehors de ces horaires, il est toujours possible sur rendez-vous. Possibilité de laisser message sur répondeur ou d'adresser un mail à paroisse.st.amand@wanadoo.fr .

BAPTÊMES / MARIAGES:

Toute demande de célébration est à adresser au presbytère de Pipriac.

OBSÈQUES :

Elles sont célébrées par un prêtre dans la mesure de ses disponibilités ou par un guide laïc, formé et qui a reçu mission de l'évêque.

CATÉCHÈSE :

Elle est proposée à partir du CE 1. L'enfant peut célébrer la 1ère communion après 2 années de catéchèse.
Les inscriptions sont à faire au Presbytère.

PROFESSION DE FOI :

Elle est proposée dans la 5ème année de catéchèse.